

IN HOC SIGNO VINCES  
**La "Croix"**  
 25, RUE SAINT-GABRIEL  
 Boîte de Poste 1329  
 JOSEPH BEGIN  
 Directeur-Propriétaire  
 Téléphone: Bell Main 4974.

# La Croix

Le Samedi, 20 Décembre 1913. Vol. XI. - No 36

JOURNAL CATHOLIQUE

25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

**ABONNEMENT**  
 Payable d'avance  
 CANADA  
 1 an, \$2; 6 mois, \$1.00  
 MONTREAL ET BANLIEUE  
 (par la poste)  
 1 an, \$2.50; 6 mois, \$1.25  
 ETATS-UNIS  
 STRANGER (Union postale)  
 1 an, \$2.25; 6 mois, \$1.25  
 Un numéro, 5 sous

RELIGION, QUESTIONS SOCIALES, SCIENCES, ARTS, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE POLITIQUE, ENSEIGNEMENT, AGRICULTURE, COLONISATION, ETC.

## UN APPEL AUX ARMES

dans les loges du Canada

On sait que la Grande Loge du Canada a tenu une convention, à Toronto, les 17 et 18 juillet dernier. Huit cents délégués représentaient les 90,000 francs-maçons du Canada dans 55,000 résidant en Ontario.

Le compte-rendu de cette convention a été publié par le *Texas Freemason*, en août 1913.

On y lit le passage suivant d'un rapport présenté aux congressistes :

« Pourquoi nos Grandes Loges (Ontario, Québec, Manitoba, etc.) n'entreraient-elles pas dans des délibérations plus intimes ? »

« Que notre doctrine et notre pratique coïncident ! »

« Nous parlons des FF. qui sont des anneaux d'une chaîne vivante »

« Pourquoi nos Grandes Loges ne formeraient-elles pas des bataillons soulés entre eux ? »

« Des conférences (secrètes) consultatives et amicales d'ex-Gr. Maîtres et des Gr. M. actuels, où l'on traiterait du but général, des tendances et des intérêts de la maçonnerie pourraient avoir des effets très heureux. »

« Voilà des siècles que nous creusons des fondations, que nous rassemblons des matériaux, que nous taillons des pierres. »

« N'est-il pas temps de bâtir ensemble ? »

« Nous avons la certitude que notre Gr. Loge (générale) peut prendre cette initiative. »

« L'occasion est favorable »

« Le temps est mûr. »

« Plus qu'aucune autre organisation humaine, la Mac. est en mesure, avec un but précis, sous un chef capable, de fixer un objet à la vie, d'entrer en contact avec la vie. »

« Serrons maintenant le triple nœud du ruban aux neuf plis. »

N. B. Le triple nœud du ruban bleu, rouge, orange, reliant les loges bleues (basse maçonnerie), rouges (haute maçonnerie, dite écossaise) et orange (*Loyal Order of Orange*).

Il n'est pas absolument nécessaire d'annexer à ce document secret des parenthèses explicatives, ni de le lire de très près, à la loupe, entre les lignes, pour deviner le vrai sens de cet appel aux armées maçonniques. Les Canadiens catholiques français, anglais, irlandais, allemands et autres comprendront-ils que le moment est venu de mettre fin à toutes leurs divisions, de faire bloc, de faire la chaîne d'union, de souder les bataillons, contre l'ennemi ?

Trois mois après le conseil de guerre de Toronto, la Mac., aux États-Unis, sonnait, à son tour, le boute-selle.

Le 3 décembre courant, un « manifeste », signé par trois individus, était publié, en vue de ressusciter contre les catholiques romains, l'*American Protective Association*, l'A. P. A., fondée, il y a 20 ans, et qui avait sombré dans l'indifférence et le mépris.

Les signataires de ce manifeste prétendent qu'ils ont l'appui des sociétés secrètes, notamment des maçons, des Odd-Fellows et des Forestiers Indépendants.

Cela ne suffit-il pas ?  
 Et nunc erudimini.

Pierre LEMOINE.

## CONTRE LA CONTRIBUTION NAVALE

Une dépêche de Londres nous apprend que le *Manchester Guardian*, qui est considéré comme l'un des plus importants organes du parti libéral anglais, critique en termes défavorables le discours de M. Winston Churchill à l'équipage du navire de guerre « New-Zéland ».

Dans ce discours, M. Churchill avait dit que le don de ce navire à la Grande-Bretagne est l'un des plus grands actes de prévoyance que l'on puisse imaginer.

« Ce don de la Nouvelle-Zélande, rétorque le *Guardian*, est la conséquence d'un exposé inexact de faits. La prévoyance n'est pas sa qualité caractéristique. Nous n'avons pas plus foi en la politique navale impérialiste de M. Churchill que nous n'avons cru à l'impérialisme politique et économique de M. Chamberlain. Nous sommes convaincus qu'un système commun de défense impériale sera impraticable tant que nous n'aurons pas l'union politique. »

« La crise au sujet des dépenses navales est due en grande partie à l'ambiguïté des négociations relatives à l'offre des trois dreadnoughts canadiens. M. Churchill cherche à faire d'une pierre deux coups. Si une offre nous est faite nous ne dépenserons pas moins; si elle ne nous est pas faite, nous dépenserons plus. Les Dominicains pensent que chaque outre de navires est un don pour venir en aide au contribuable anglais et appuyer une politique sur laquelle ils n'ont aucun contrôle. »

Le *Guardian* penche donc plutôt du côté des adversaires de la contribution navale telle que conçue par M. Churchill, et nous en sommes bien aise à la Croix.

## Les gloires du "Pays"

Nos anciens lecteurs se souviennent que, pour combattre la Croix qui travaillait si ardemment à faire reconnaître aux Canadiens français le Carillon Sacré Cœur comme drapeau national, le Pays nous citait l'abbé Lemire, député français, en nous le représentant comme l'un des gloires du clergé français.

TRISTE GLOIRE !

A la défense formelle de son évêque de brigner de nouveau les suffrages de ses électeurs, l'abbé Lemire répond par ces regrettables paroles :

« Etant citoyen français, je suis libre de rester candidat, et mon droit de citoyen n'est pas supprimé parce qu'il est dans une soutane. Je suis député et prêtre, je resterai donc tel, et ce n'est pas parce qu'on me traitera de révolté que je me retirerai. »

Pas chanceux, le Pays, dans le choix de ses gloires !

## A BAS LES BUVETTES !

Pas d'indemnité !

Il y a, aujourd'hui, dans les limites de Montréal, 473 buvettes et hôtels. Il est question, à la législature, de réduire ce nombre à 350.

Certes, c'est bien; mais ce serait encore mieux s'il était réduit davantage.

La législature aurait l'intention d'indemniser les personnes dont les licences seraient ainsi supprimées.

Pourquoi cette indemnité? Est-ce que le permis de vendre des boissons alcooliques n'est pas accordé pour un an seulement? Au terme de ce permis, le contrat passé entre la Commission des licences et le licencié ne devient-il pas caduc de par la loi? n'est-il pas nul et de nul effet?

Pourquoi, encore une fois, reconnaître, dans ce cas, au licencié le droit à une compensation?

Serait-ce, parce que l'Etat prendrait les moyens de l'empêcher de propager l'alcoolisme, cette hideuse plaie sociale?

Serait-ce parce que, enfin, des milliers de pauvres femmes et de chétifs enfants verraient, avec la température, le bonheur revenir au foyer?

A bas les buvettes!  
 Pas d'indemnité !

Joseph BEGIN.

## Un conseil que M. Asselin n'a pas encore compris

Dans sa lettre à M. Olivier Asselin, au sujet du différend soulevé au sein de la Saint-Baptiste par l'entrevue du président de cette société, donnée à l'*Action*, M. l'abbé Brosseau, secrétaire de la St.-J.-Bte, parlant au nom de ceux qui ont été offensés par les termes de l'interview, rappelle à M. Asselin « que le président d'une société comme la nôtre doit se garder de reprendre sa plume de pamphlétaire. »

Le conseil était fort à propos; car M. Asselin, le 23 octobre, au cours des explications qu'il donna au « Comité des Protestataires », avait encore repris sa plume de pamphlétaire.

Heureusement pour la Saint-Jean-Baptiste, M. l'abbé Brosseau est là pour réprimer les écarts de son président.

C'est un mérite dont tous les patriotes lui sauront gré.

J. A. DOLLARD.

## A propos de bibliothèque

La bibliothèque que les Sulpiciens font construire sur la rue Saint-Denis sera bientôt à la disposition du public. On y trouvera, particulièrement, une collection très complète de revues. Les salles de lecture seront aménagées de façon à assurer la plus grande facilité dans le travail des chercheurs. Il y aura plusieurs cabinets, où les personnes qui auront commencé des recherches sur un sujet quelconque pourront laisser leurs

documents à l'heure de la fermeture de la bibliothèque et les reprendre le lendemain.

Ainsi, les Montréalais pourront facilement se passer de la fameuse bibliothèque publique que la Ville a l'intention de fonder et qui, si elle se fonde jamais, sera un véritable gouffre où l'argent des contribuables disparaîtra inutilement en quantités considérables.

Montréal trouverait profit, ce me semble, à abandonner son projet et à subventionner annuellement la nouvelle bibliothèque des Sulpiciens et le Fraser, de manière à leur permettre d'agrandir et d'offrir au public tout ce qui peut lui être utile et profitable.

Il en coûterait énormément moins à la Ville et les citoyens en seraient sans doute beaucoup plus satisfaits.

J.-A. DOLLARD.

## MGR FALLON RÉPROUVÉ par les Hibernians

L'*Ancient Order of Hibernians* du comté de York a voté une résolution réprouvant les opinions politiques que Mgr Fallon a exprimées récemment à London, Ontario.

Voici les passages les plus saillants de cette résolution :

« Nous devons aux Français, dont les ancêtres ont aidé les nôtres autrefois, et nous le devons d'abord à notre race ici, et en Irlande, d'exprimer notre désapprobation de tels sentiments, d'où qu'ils viennent. »

« L'évêque est justifiable de parler en son nom, mais ses propos ont créé un malaise parmi nos frères de langue française qui ont cru y voir l'expression de l'opinion irlandaise. »

« Tel n'est pas le cas; nous sympathisons entièrement avec les Français dans la bataille qu'ils livrent pour leurs droits; leur cause est chère au cœur irlandais. Où serait le catholicisme en Irlande, voir en Europe ou en Amérique, aujourd'hui, si les pré-lats de notre Eglise avaient dans le passé soutenu les opinions exprimées maintenant par Mgr Fallon? quelle nation au monde a répandu plus de sang et étouffé plus de libertés que la nation britannique? L'acte de l'Amérique Britannique du Nord deviendrait-il semblable au traité violé de Limerick? Le langage d'un peuple ne compte-t-il pour rien et le voler ne sera-t-il plus un crime? Les aspirations nationales des Français et des Irlandais seront-elles refoulées pour permettre à Mgr l'évêque Fallon de chanter un Te Deum à l'empire britannique? Les droits de liberté que toutes les nations tiennent de Dieu, l'évêque Fallon s'y oppose et il met à la place le diction brutal de la survivance du plus apte. »

« Nous, les membres de la « A. O. H. », déclarons formellement à Mgr l'évêque Fallon que nous ne voulons prendre aucune part dans sa croisade pour l'agrandissement de l'empire britannique. Nous sommes, comme l'étaient nos grands-pères, pour la liberté individuelle au sein des nations et nous profitons de l'occasion pour témoigner à nos frères français notre complète sympathie et leur assurer, que si Mgr l'évêque Fallon part en croisade pour répandre la vénération de l'oligarchie britannique, il s'agenouillera seul et il aura contre lui tout ce qu'il y a de sincère et de brave dans la race dont il est issu. »

## SOYEZ LES BIENVENUS !

A nos nouveaux lecteurs

La CROIX, le grand organe catholique de Montréal, le meilleur journal de famille qu'il y ait, vous souhaite la bienvenue. Elle sera heureuse de vous compter au nombre de ses lecteurs assidus.

Soyez certains que vous en tirerez le plus grand profit.

La CROIX, avec ses huit grandes pages de lecture choisie et de renseignements divers sur tous les sujets propres à instruire, vous intéressera.

Elle traite de tout, de religion, de politique, d'agriculture, d'enseignement, etc., et elle donne les dernières nouvelles.

De plus, elle cravache proprement les petits francs-maçons, quand ils osent sortir de leurs trous à Montréal et ailleurs, et elle fustige les hommes publics qui nous volent et nous vendent impudemment.

Rien qui choque la morale et les bonnes mœurs, dans la CROIX.

Les scènes sanglantes qui familiarisent avec le crime, telles que les grands journaux jaunes de Montréal en donnent tous les jours, sont radicalement éliminées de nos pages.

Nous voulons éduquer, nous voulons élever l'âme et le cœur, et non pas les ravalier dans la fange d'une curiosité malsaine, comme le font la « Presse », la « Patrie » et tant d'autres feuilles.

Soyez donc les bienvenus dans la grande famille de la CROIX !

LA DIRECTION.

NOTE. — Adressez le prix de votre abonnement (\$2 pour un an, \$1 pour six mois) à

LA "CROIX",  
 25, Rue Saint-Gabriel,  
 MONTREAL.

## LE CARDINAL RAMPOLLA DÉCÉDÉ

Le prédécesseur du cardinal Merry del Val, est décédé le 16 du courant à Rome, après quelques heures de maladie seulement. Le cardinal Rampolla fut sur la liste des candidats à la Papauté, lors de l'élection de Pie X. Il réunit même un grand nombre de suffrages.

Né à Pomezio, le 17 août 1843, Mariano Rampolla fit ses études au collège Capranica, puis au collège des Jésuites et à l'académie ecclésiastique à Rome. Il entra au service du pape en 1870 et devint successivement conseiller de l'ambassade papale à Madrid en 1875; secrétaire de la Propagande des Rites Orientaux, 1877; secrétaire des Affaires Ecclésiastiques en 1880; nonce papal à

Madrid en 1882; prétre-cardinal et secrétaire d'Etat en 1887. Il remplit les fonctions d'archi-prêtre de la basilique du Vatican et de secrétaire de la Congrégation de l'Inquisition Universelle.

## Assemblée de revendication

Une assemblée de revendication en faveur de la langue française en Ontario, organisée en grande partie par M. l'abbé Brosseau, secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste, eut lieu lundi dernier, au Monument National.

Les principaux orateurs ont été, sous la présidence du Dr Kennedy, le Dr J. K. Foran, M. Sarnel Genest, d'Ottawa, M. l'abbé Brosseau, M. H. Bourassa, M. Asselin et autres.

# LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE

## L'indépendance du Pape

Voici traduite de l'Osservatore Romano, numéro du 1er décembre, l'analyse détaillée du discours important que Mgr Anastasio Rossi, archevêque d'Udine, a prononcé à l'ouverture de la VIIe Semaine sociale des catholiques italiens, tenue à Milan, à l'occasion du XVIe centenaire de la liberté de l'Eglise, discours dont nous avons parlé dans la dernière édition de la Croix.

"L'archevêque commence par dire que Constantin par l'Edit de Milan reconnaissait à l'Eglise non seulement la tolérance mais la liberté.

La "liberté", dans son sens vrai et propre est pour un être social le développement par un droit inhérent et naturel de sa vie propre, de ses facultés propres, de ses pouvoirs propres, de sa mission propre pour la fin et dans l'ordre où l'être social est constitué.

La "tolérance" exclut le droit à subsister dans l'être qui est toléré; celui-ci est seulement permis pour des raisons extrinsèques, en tant que l'acte de l'exclure et de l'abolir serait un plus grand dommage à la société que sa tolérance.

La pensée moderne a trouvé une autre formule: l'"Egalité" des divers cultes, équivalence qui suppose l'"indifférence" de l'Etat et qui se traduit en acte par la séparation.

Souvent le mot "liberté" est pris à tort et à travers pour tolérance et de la même façon tolérance pour équivalence; et cet emploi impropre des mots explique les diverses interprétations de l'Edit de Milan.

Reconnaître la liberté est donc bien plus que permettre la profession externe des idées religieuses; et puisque la liberté est la marque propre de la personne qui est "sui juris", le concept de liberté suppose celui d'une personnalité en face de laquelle l'Etat renonce à faire valoir ses prétentions et bien loin de la supprimer, il la garantit et la protège. Protection qui est quelque chose de plus que la liberté, puisque celle-ci peut être sans cet avantage, et que la protection à son tour peut enchaîner la liberté.

Dans l'Edit de Constantin sont "inclus" les éléments indiqués plus haut de la liberté. De fait, il concède le pouvoir d'exercer le culte et la propagande des idées sans conditions, ni limitations; pouvoir concédé au christianisme, non plus par un motif extrinsèque comme pour les autres cultes, et cela d'une façon secondaire, mais pour un motif intrinsèque, religieux, et je dirai aussi par un élément philosophique, c'est-à-dire l'hommage à la divinité. La liberté concédée aux autres cultes ou mieux la tolérance est compatible avec la liberté pleine de l'Eglise, sinon dans l'ordre de la thèse, du moins dans celui de l'hypothèse, même selon la doctrine de l'Eglise.

On reconnaît dans l'Edit avec la restitution de tous les domaines et de tous les biens déjà possédés par l'Eglise au moins, en voie de fait, le droit de se réunir et de posséder librement, droit non pas simplement individuel mais collectif, "plus corporis" et "Ecclesiarum", le droit d'un corps c'est-à-dire de l'Eglise et des églises.

On trouve donc dans l'Edit de Constantin, non un simple droit privé, mais un vrai droit public. Et si par là le christianisme n'est pas encore reconnu "comme religion d'Etat", il est déjà reconnu comme corps légalement constitué, comme une société vraie et libre telle que Jésus-Christ l'a instituée.

Ces concepts, observe l'éminent orateur, ne seront pas agréés par les partisans de la "souveraineté de l'Etat"; car pour eux, l'Etat est la source unique et exclusive de tout le droit et de tout le pouvoir avec pleine et absolue juridiction sur tout et sur tous; comme si l'on ne pouvait pas concevoir une société qui ne tiendrait pas son être de l'Etat; un droit qui ne tirerait pas son principe de l'Etat; une compétence qui ne dériverait pas de l'Etat grâce à son consentement et à sa libéralité; une

activité qui ne se référerait pas à l'Etat, ne lui serait pas soumise, et ne serait pas absorbée par lui.

Où, l'Etat est souverain, et il est le représentant de l'universalité des citoyens. Mais on ne peut négliger ici une distinction simple mais fondamentale: c'est que l'Etat est souverain seulement dans son ordre et en égard à sa fin. L'Eglise n'a jamais mis en doute cette souveraineté et n'a jamais envahi ni usurpé les droits de l'Etat.

Quand l'Etat lui-même est obligé d'admettre et de proclamer une liberté religieuse, une liberté de conscience, il en vient lui-même à admettre par là que tout en étant le "représentant de tous les citoyens", il y a, par contre, dans le citoyen quelque chose qui échappe à son pouvoir, qui exorbité sa compétence et sa souveraineté et qui retombe par ailleurs dans cette compétence et sous cette souveraineté que l'Eglise a toujours jalousement revendiquées, fidèle en cela au principe énoncé par Jésus-Christ lui-même: "Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu"; principe qu'affirmait à son tour le prince des Apôtres devant les tribunaux: "Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes"; principe que prêchait solennellement saint Ambroise alors qu'il rappelait à une impératrice: "Les choses qui sont divines ne sont pas soumises à la puissance impériale: Quae sunt divina, imperatoriae potestati subiecta non sunt."

D'où l'on voit comment l'Etat usurpe et envahit le domaine de l'Eglise chaque fois qu'il dispose de ce qui appartient à la société religieuse.

L'orateur observe en outre que l'Edit de Constantin ne parle pas des pouvoirs de la société religieuse, pouvoirs qu'il suppose évidemment. Constantin reconnaît en effet la liberté de l'Eglise constituée comme une hiérarchie. De cette constitution découle la liberté de ses pouvoirs dans les évêques et les Pontifes; et, bien que Constantin, par un excès qu'il faut déplorer, sorte plus d'une fois des limites de la protection simple pour s'immiscer dans l'administration intérieure de l'Eglise, cependant par sa conduite dans la controverse entre donatistes et ariens, il résulte qu'il avait pour principe la distinction formelle de la compétence du prince et de celle de l'Eglise.

Ces considérations amènent l'orateur à examiner les caractères de la liberté et de l'indépendance du Pontife, puisqu'on ne peut même pas concevoir la liberté de l'Eglise sans la liberté du Pape.

La liberté du Pape — et l'archevêque d'Udine le démontre amplement — doit être:

1. "Réelle et effective" et non fictive; non un titre d'honneur et de prééminence, mais une vraie autonomie.
2. Elle doit être "manifeste" et au-dessus de tout "suspçon et de toute équivoque", car le pouvoir spirituel est universel. Tout Etat qui rencontre l'Eglise sur son territoire s'y trouve intéressé pour que le Pape paraisse libre de toute influence étrangère. C'est pourquoi l'honorable Lanza disait être nécessaires au Pape telles garanties qui "éloigneraient de la conscience des catholiques tout soupçon de quelque ingérence que ce soit directe ou indirecte du royaume d'Italie dans le gouvernement de l'Eglise."
3. Elle doit être "pleine et complète", par rapport à tous les actes de son ministère spirituel et universel.
4. Elle doit être "non précaire", mais "stable et intangible."
5. Cette liberté intéressant les catholiques de toutes nations, elle doit être appuyée par une garantie et un engagement internationaux.

La forme sous laquelle se sont concrétisées et ont été garanties la liberté et l'indépendance du Souverain Pontife pendant plus de mille ans fut le principat civil des Papes.

Cette souveraineté civile détruite, le Pontife romain, dans les conditions actuelles, jouit-il d'une liberté vraie, manifeste, pleine, stable et suffisamment garantie?

La question que nous soulevons, observe le conférencier, ne justifie d'ailleurs aucune alarme. Si, il y a quarante ou quarante-cinq ans, d'illustres hommes d'Etat se posaient la question au moment d'établir la loi des garanties, pourquoi ne

pourrait-on pas la poser après la loi établie. Système par trop primitif et funeste que celui d'exclure "a priori" une discussion sur un sujet, sous prétexte que la réponse ne cadrera pas avec la courte logique de certains esprits. Si de l'examen d'une situation il ressort qu'elle ne répond plus à la situation qui naguère était reconnue comme nécessaire pour des raisons intrinsèques et extrinsèques, serait-il conforme à la sagesse politique et à l'amour sincère de la patrie de refuser cet examen, de le suspecter, et de trouver mauvais que d'autres pour le bien public l'affrontent franchement? Donc, aucun préjugé, aucun obstacle ne peuvent tenir contre une loyale et sereine discussion du problème. Nous n'entendons pas définir qui telle ou telle est la solution qu'il impose. Il nous manque l'autorité et la compétence pour prendre une si grave décision; de plus, à dire vrai, un ensemble complexe de circonstances ne ferait sans doute que la rendre plus difficile.

La décision pouvait se prendre, il y a quelques années, en réclamant précisément et exclusivement la solution que la Providence elle-même avait voulue et ménagée en guidant la succession des événements dans les siècles passés. Pour être prise aujourd'hui identique à celle du passé elle supposerait la société établie encore actuellement dans des conditions normales. Aujourd'hui malheureusement la société n'est plus chrétienne; elle a perdu sa physiologie première; elle est devenue athée et païne. Etant données ces conditions nouvelles, la Providence ne pourrait-elle pas assigner à l'Eglise une autre forme de garantie, d'immunité et d'indépendance?

Quoi qu'il en soit de la solution, dit l'orateur, la situation actuelle ne suffit pas à garantir au Souverain Pontife une liberté vraie, complète, non suspecte, intangible. C'est une situation précaire, qui, par contre, peut changer avec l'accession des partis au pouvoir; qui peut subir, comme elle en a déjà subi, des interprétations restrictives et négatives, par exemple, l'article 15, au sujet de la liberté de nomination des évêques, est détruit par l'article 16, interprété dans le sens que l'"exequatur" n'est pas une simple mesure administrative, mais politique. Il n'a aucune garantie, puisque l'Etat est dans la question un arbitre unilatéral et qu'il juge sans appel. Aussi est-ce à juste titre que l'archevêque de Westminster appelle ces garanties illusoires.

L'orateur conclut en espérant que le centenaire de l'Edit constantinien pourra, sinon apporter une solution dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat en Italie, du moins ébranler et éclairer les consciences afin que l'on puisse voir luire le jour où avec le triomphe de la reconnaissance des droits que le Christ a donnés à son Eglise, la paix s'établira entre l'Eglise et l'Etat en Italie, paix féconde en prospérité et en grandeur pour notre patrie."

### Mgr Lynch et le 'Catholic Record'

Nous lisons dans la *Vérité*, de Québec:

"La meilleure réponse qu'on puisse donner au *Catholic Record* et à l'abbé O'Gorman, c'est de citer les paroles suivantes de S. G. Mgr Lynch, ancien archevêque de Toronto:

"A notre grande surprise, nous constatons que nos écoles séparées sont visitées par les inspecteurs des écoles communes. Nous profitons de cette occasion pour protester contre cette intrusion, car elle est contraire à l'esprit de la loi qui établit les écoles séparées; et nous sommes obligés de donner avis aux syndicats de ne pas recevoir ces visiteurs. Non pas parce que nous les craignons, mais parce que nous ne voulons pas leur intervention."

"La résistance de nos compatriotes d'Ontario s'appuie donc sur un précédent très autorisé.

"M. l'abbé O'Gorman et le rédacteur du *Catholic Record* feraient donc bien, avant de s'aventurer plus loin en compagnie des orangistes, de méditer les paroles de Mgr Lynch."

A l'imprimerie de la Croix, vous trouverez le bon travail à bon marché.

# LA FEMME

## est forcée de travailler

On incrimine trop souvent, et injustement, la femme ouvrière. «Mais, dit-on, elle ferait mieux de rester chez elle pour y soigner ses enfants; elle y gagnerait encore.» Ce n'est pas tout à fait l'avis de M. Zamanski, qui démontre dans le *Mouvement Social* que la femme est obligée au travail industriel:

«1° La femme est obligée au travail industriel par les besoins grandissants de la vie.

Les statistiques nous mettent en présence d'un double fait: la hausse constante du coût de la vie d'une part, la hausse également constante du salaire nominal, d'autre part. Ces deux échelles correspondent-elles? Il semble difficile de faire à cette question une réponse absolue. On s'accorde bien à reconnaître que le taux des salaires a augmenté pendant le XIXe siècle dans une proportion plus grande que le taux des objets d'alimentation (environ 75 p. c. contre 40 p. c.), alors que, de leur côté, les objets manufacturés voyaient leur prix se réduire de moitié. Si l'on s'en tenait simplement à ces chiffres, on pourrait conclure théoriquement à une plus grande facilité de l'existence.

Mais on oublierait de faire entrer en ligne de compte des causes secondaires qui rendent la vie d'aujourd'hui en bien des cas plus difficile à assurer qu'autrefois. Les objets manufacturés offrent moins de résistance à l'usage; les chômages sont venus réduire les salaires annuels; ces dernières années, les loyers ont augmenté dans des proportions considérables et des causes naturelles ont produit des renchérissements subits. Et puis, il faut le dire, la civilisation a créé pour les générations nouvelles de nouveaux besoins. Aucun de nous ne consentirait à vivre comme vivaient nos grands pères. Ces besoins, que nous considérons comme légitimes, pourquoi refuserions-nous aux classes populaires, toutes proportions gardées, d'y satisfaire?

Mais, le plus souvent, est-il la question pour elles de ces accessoires que nous jugeons indispensables à la vie, hygiène, délassements, bien-être de toute sorte? Estimerait-on qu'un salaire de 5 francs par jour à Paris puisse suffire à faire vivre une famille moyenne? Si l'on répondait oui, c'est que le salaire familial existerait donc pour la moyenne des ouvriers, et nous savons bien qu'il n'existe pas, puisque nous en discutons. Et combien de salaires qui ne vont pas jusqu'à 5 francs! Le salaire familial doit être bien souvent aujourd'hui complété par la femme, quand elle le peut.

Si l'on ne trouve pas mauvais que, dans les professions libérales, l'homme pour soutenir son labeur intellectuel tout en fondant une famille, recherche chez sa compagne la dot qui l'aidera, pourquoi refuserait-on à l'ouvrier manuel le même secours? Pour sa compagne à lui, la dot c'est le métier; voilà pourquoi la fille de l'ouvrier en apprend un et continue, après son mariage, de l'exercer.

Voici, dans son texte même, la lettre d'une ouvrière de V...:

"Il y a des mères de famille qui ont quatre et même quelquefois six enfants. Comment pourraient-elles les nourrir tous si, par exemple, le père gagne 3 francs ou 3 fr. 50? Cette journée suffit juste pour subvenir aux besoins personnels du ménage. Donc, la femme devra travailler à l'usine pour nourrir ses enfants, car il est impossible que le salaire d'un ouvrier puisse suffire à élever une famille seulement de trois enfants s'il n'a pas d'avances, à moins qu'il ait un métier qui lui permette de faire de grasses journées.

"Voilà pourquoi la femme est à l'usine, car, sans cela, il faudrait vivre de charité..."

Ainsi l'on ne pensera pas que ce soit ordinairement le seul désir d'une toilette qui puisse pousser la femme vers le gain. Négligeons ici ce que l'inexpérience d'une plume ouvrière a pu donner de trop généralisateur et de trop absolu au tour de la pensée. Dans cette lettre, l'accent du besoin impérieux n'est-il pas frappant, et non moins frappant l'accent de la dignité féminine et maternelle à sauvegarder dans la satisfaction de ce besoin?

Et si, au témoignage de l'ouvrière, nous avons besoin de joindre celui de l'employeur, où aller chercher des paroles plus affirmatives et plus troublantes en même temps que celles de lord Ashley, dans un de ses discours cité par Karl Marx: «M. E..., fabri-

cant, m'a fait savoir qu'il emploie exclusivement des femmes à ses métiers mécaniques; il donne la préférence aux femmes mariées, surtout à celles qui ont une famille nombreuse; elles sont plus attentives et plus disciplinables que les femmes non mariées et de plus sont forcées de travailler jusqu'à extinction pour se procurer les moyens de subsistance nécessaires.»

On objecte souvent que la femme pourrait, par son économie ménagère, compenser ce qu'elle tire en ressources extérieures d'un travail qui l'enlève aux soins du foyer. Soit; il faut admettre que cet apport extérieur ne vaille pas toujours ce qu'une stricte économie et des qualités exceptionnelles pourraient procurer à l'intérieur du ménage, et l'on en peut sans doute citer des exemples. Mais ce n'est pas sur une vertu au-dessus de la moyenne qu'il faut faire fond pour établir des règles générales.

N'est-il pas évident, au contraire, que, dans un très grand nombre de cas, dans les travaux de bureau, par exemple, qui sont de plus en plus recherchés par la femme, dans la sténographie notamment, les gains féminins sont matériellement très supérieurs à ce que la présence de la femme au foyer représenterait d'économies? Pour les veuves, les femmes séparées, les femmes d'ouvriers malades, la question ne se pose même pas.

Si nous la plaçons sur le terrain des purs intérêts matériels, il y a bien à redouter que la famille, comme tant d'autres causes qui nous sont chères, soit battue. La nécessité pour la femme de travailler n'est plus sérieusement contestée.

2° Les nécessités provenant de la production industrielle le sont moins encore.

Nous remarquerons d'abord un fait connu, mais qu'on méconnaît pratiquement si l'on s'élevait contre tout travail industriel de la femme. Certains travaux sont, de par leur délicatesse ou par le fait même de leur destination féminine, spécialement du ressort de la femme. De tout temps, ce sont les femmes qui, de préférence, ont travaillé le linge et le vêtement féminin. On a pu dire avec raison que l'ouvrière a paru quand l'esclave a disparu. Au beau temps des corporations chrétiennes, il y eut des métiers exclusivement réservés aux femmes et il y eut des ateliers de femmes; leur main-d'œuvre était spécialement recherchée dans les industries de luxe et d'habillement.

On nous accordera sans doute qu'à ces travaux la femme puisse, sans opposition possible, se livrer. Mais on pourrait continuer à regretter que la femme, effectuant de plus en plus des travaux jadis réservés aux hommes, trouve des occasions de plus en plus fréquentes de compromettre sa santé et son moral et de désertir le foyer. Or, c'est ici que l'évolution industrielle a son mot à dire.

Nous n'en reprendrons pas toute l'histoire. Trois moments peuvent la caractériser.

Dans la société primitive, l'homme apportait au foyer les produits bruts qu'il arrachait à la nature; à la femme appartint alors de les accommoder à la consommation; elle dut être, en même temps que mère et éducatrice, ménagère, fileuse, tisserande, couturière... A elle seule elle eut alors toute l'industrie de transformation. Esclave, elle accomplissait la tâche ordonnée; femme libre, elle dirige dans ces tâches ses esclaves, se levant de bonne heure, nous dit le poète, pour leur distribuer la besogne...

La formation des métiers caractérise la seconde période. Les transformations de la matière ne sont plus de l'économie domestique; elles se font au dehors et procurent au ménage les objets manufacturés. La femme libérée d'autant, peut se livrer aux soins proprement domestiques. Elle file encore pour se distraire, mais donne à tisser au dehors. Son jardin avec les légumes, sa cour avec la volaille lui restent pour les provisions.

Enfin l'économie moderne enlève au foyer les dernières préoccupations industrielles. La filature mécanique rend le fuseau inutile, la fabrique de conserves fait superflues les anciennes caves remplies de provisions; le lavage même a cessé d'être opéré à la maison. Et la maison, le foyer, sous l'influence de l'agglomération urbaine, se rétrécit jusqu'à n'être plus que le lieu où l'on mange et où l'on couche.

La femme du peuple, comme la bourgeoisie, comme la femme noble, suit l'évolution; comme les autres, elle fait venir aujourd'hui du dehors ce que l'économie domestique produisait autrefois; mais comme elle n'a pas les ressources des autres, elle va gagner à l'extérieur de quoi s'en procurer de suffisantes. Elle suit, remarquons-le, elle suit son travail parti à l'atelier; ce qu'elle produisait autre-

fois chez elle, elle le produit encore, mais hors de chez elle, ou, en vertu de l'échange, elle en produit l'équivalent dans n'importe quelle occupation et n'importe quel métier.

De sorte qu'on peut dire, avec quelque vérité, que son travail n'a pas été modifié, mais que les conditions seules et le lieu en ont changé.

Il n'est pas jusqu'aux réflexes économicques et jusqu'aux perfectionnements derniers de l'outillage qui ne soient venus favoriser, en harmonie avec toute l'évolution, cette exode de la femme à la suite de son travail; nous avons vu, en effet, les excès de la concurrence conduire à l'utilisation de la main-d'œuvre féminine, moins rétribuée, et la mécanique permet de confier les plus lourdes machines à la délicatesse d'un doigt de femme.

Cette transformation économique et sociale dont le point de départ remonte si loin dans le temps et qui se développe avec une telle logique, n'est donc point en contradiction, dans son principe, avec la loi du travail, telle qu'elle pèse sur la femme.

Elle ne la contredit pas dans son principe, mais elle peut la contredire dans ses effets.

Et elle la contredira dans ses effets, si elle est laissée à elle seule, si elle est soustraite au contrôle et au frein de la volonté humaine, comme tous les phénomènes groupés sous le nom de lois économiques en arrivent à contredire la loi supérieure de la morale, si l'on omet d'insérer dans leur déterminisme le libre arbitre de l'homme.

Or, en fait, l'évolution industrielle a pu, jusqu'à ces derniers temps, pousser jusqu'où elle l'a voulu ses conséquences. Et les voici:

D'une part, l'industrie, dans une fièvre de production et sous l'aiguillon de la concurrence, a refusé à la femme le salaire donné à l'homme pour un travail équivalent, et surtout elle a employé la femme dans des conditions égales à l'homme et quelquefois plus dures, la femme qui était par nature plus faible et qui avait, par ailleurs, c'est-à-dire au foyer, plus d'obligations que l'homme; — première conséquence: exploitation de la femme.

D'autre part, la femme, ainsi détachée de ses devoirs particuliers et rendue l'égal de l'homme, a vu peu à peu ses perspectives se fausser et ses ambitions se dérégler. Ce fait accidentel d'une vie extérieure au foyer, elle a prétendu l'ériger en principe et nous avons pu entendre, jusque dans la bouche de chrétiennes, cette théorie de l'indépendance par le travail, ces réclamations contre l'état d'infériorité et de tutelle où la maintiennent les lois françaises, tant à l'égard de la société qu'à l'égard de son mari; — seconde conséquence des transformations économiques: émancipation de la femme.

Le féminisme, qui ne demande que la seule liberté, qui refuse, de concert avec le libéralisme économique dont il est issu, toute protection particulière pour la femme, achève de détruire la société domestique en venant d'une apparence doctrinale les conséquences des faits économiques.

Le féminisme n'est du reste pas la seule déviation qui nous vienne du désordre économique. On s'étonne aujourd'hui de la dissolution de l'esprit familial qui se manifeste sous tant de formes; on réclame contre le divorce, contre les atteintes de l'Etat aux droits de la famille. Pourquoi avoir laissé se rompre le lien matériel qui retenait le faisceau familial? On a souffert que la femme soit émancipée dans la vie économique. La voici aujourd'hui qui s'émancipe dans la vie sociale, en achevant de détruire le foyer, base providentielle de la vie domestique, et le foyer détruit, c'est en vain qu'on s'oppose aux entreprises de l'Etat? Rien n'est davantage dans la logique des choses.

C'est ainsi que le développement des forces matérielles, qu'on appelle le progrès, si on le laisse à lui-même se retourne contre la société qu'il se proposait de servir.

Voici l'état de la population anglaise et française des Cantons de l'Est:

| Comtés            | Anglais et autres | Français |
|-------------------|-------------------|----------|
| Sherbrooke        | 8, 10             | 13,947   |
| Shefford          | 4,57              | 19,214   |
| Stantead          | 9,768             | 10,655   |
| Richmond et Wolfe | 7,199             | 31,957   |
| Missisquoi        | 5,953             | 10,479   |
| Mégantic          | 4,186             | 26,761   |
| Drummond          |                   |          |
| Arthabaska        | 2,317             | 39,165   |
| Compton           | 10,427            | 18,714   |
| Brome             | 7,738             | 4,977    |
|                   | 60,475            | 175,849  |

A l'imprimerie de la Croix, vous trouverez le bon travail à bon marché.

# LES JUIFS À LONDRES

Trois classes d'Israélites

Edouard VII, Georges V et les Juifs londonniens

Le correspondant londonien, du Soleil, de Paris, envoie à son journal sur les Juifs qui pullulent à Londres, comme à Montréal, des renseignements qui nous font voir le chancere israélite rongeur de la capitale de l'empire anglais jusqu'à la moëlle:

Qui n'a connu son bon Juif?... Pour ma part, j'en sais quelques-uns qui sont charmants, doux, distingués, fidèles à leurs amitiés, probes. Quoique ce dernier mot doive surprendre nos lecteurs, qui s'y attendaient peu à propos d'Israélites, il est exact, absolument vrai. Est-ce un long commerce atavique de plusieurs générations avec un bon milieu chrétien, qui a produit ces spécimens nouveaux d'une race ancienne? C'est possible et probable. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les Juifs dont je parle abhorrent leurs coreligionnaires, fuient leur société comme la peste, croiraient s'abaisser en s'y mêlant, recherchent des unions chrétiennes pour leurs enfants et n'ont gardé que le stigmate de naissance dont ils ne sont point fiers. Chose curieuse, leur physionomie a suivi l'évolution de leurs idées et elle a perdu cet aspect louvoyant, qui est le masque de cet être complexe et méprisé, vulgairement dénommé «youpin».

Ce qui domine à Londres n'est pas cette exception. C'est le Juif audacieux, besogneux, âpre au gain, venu de partout et faisant fortune en peu d'années.

Faussement, les Israélites s'affirment 150,000 à Londres... Leur nombre doit plutôt être légion. Mais ils se cachent sous des noms d'emprunt. Car un Abraham, un Jacob, un Joseph, un Moses, etc., ont fait place à un White, un Freeman, un Wood, un Smith. D'horribles prêteurs d'argent ont été, ces jours-ci, violemment lancés par un juge comme usuriers dangereux, sous le nom de Christian Brothers. Ces deux frères n'avaient rien de chrétien en eux ni en leur commerce illicite. Ils prétaient 20 piastres, ils en exigeaient 200 et ils ruinaient, avec cynisme, leurs stupides et dévergondés clients, l'un après l'autre.

La plupart des usuriers de la métropole sont des Juifs. Mais ils sont généralement plus intelligents que ces deux maladroits, et agissent avec tant de circonspection qu'ils échappent à l'œil scrutateur de la justice...

Trois classes de Juifs fleurissent à Londres:

1o. Une quasi-noblesse, ou du moins une caste qui pose à une longue suite d'aïeux anoblis ou célèbres, qui nous est venue d'Espagne, de Portugal et de Hollande, il y a trois ou quatre cents ans, à l'époque où ces pays se purgèrent de leur engance et où l'Angleterre, toujours prête à abriter les réfugiés des différentes parties du monde qui prétendent souffrir de scrupules religieux ou politiques, lui ouvrit toutes grandes ses portes. Cette colonie aristocrate juive a immigré ici avec son butin et elle s'est imposée par sa richesse. Elle vécut de ses rentes et les fit fructifier à la Bourse. Elle jouit d'une grande considération parmi les Anglais, qui savent apprécier la valeur de l'argent! 2o. Une juiverie financière et commerçante, que nous envoie l'Allemagne sans se presser et qui semble vouloir suivre les Rothschild en leur sillage doré. Les membres de cette colonie abondante se sont emparés de la Banque, de la Bourse, de la Presse et même des grands commerces de viandes, de fruits, d'habits et de chaussures. Ils

régèrent en maîtres sur le marché d'argent et ils ruinent les Anglais par leurs pacotilles de toute sorte, dans les branches diverses de l'industrie; 3o. Une race groquillante et déguenillée, déversée chaque jour sur ces bords par la Pologne et la Russie et venant chercher audacieusement fortune dans cette Babylone hospitalière. A son arrivée à Londres, elle est sordidement pauvre. Après quelques semaines de liberté et d'activité, après avoir vendu des crayons, des oranges, des bananes dans la rue, après avoir monté un commerce de tailleur ou de coiffeur, la chenille sort de sa chrysalide et le papillon (si papillon il y a!) vole de ses ailes. Ce Juif nauséabond, d'il y a un mois à peine, a de quoi vivre et nourrir sa famille. Il ne tardera pas à étendre le champ de ses opérations.

Entre ces trois classes, il n'y a nul commerce, nul liaison, nulle union. Il n'y a jamais rien de commun entre elles. Le grand mot de solidarité est simplement une réclame pour les Juifs opulents, qui jettent de temps à autre et dans une heure de détresse, un chèque aux affamés, pour la gloire de leur nom et pour la satisfaction de l'orgueil sémitique. Mais tous ces Juifs divers vivent entre eux aussi étrangers que des races inconnues ou ennemies.

Notre œil pourtant les reconnaît en ces trois catégories distinctes: le Juif poseur et orgueilleux, Espagnol, Portugais et Hollandais; le Juif affairé, obséquieux et souvent bourd, éclos d'Allemagne; le Juif bas et voûté, misérable et mendiant aux débuts de sa carrière, qui a son chemin de richesse à parcourir, que la Russie et ses provinces nous ont rejeté comme un insecte nocif et qui essaiera de se gonfler de sang sur cette grosse bête tranquille, l'Anglais...

Et, en effet, que dire de la bonhomie stupéfiante de l'Anglais en face de la montée audacieuse et incessante des Juifs parmi eux?...

Il y a 50 ans, Disraeli apparut comme un être étrange à la tête du gouvernement conservateur de Londres. Et pourtant Dieu sait qu'il domina, de toute la tête, par son génie des affaires publiques, tous les hommes d'Etat anglais, même Gladstone. Maintenant, le ministre Asquith compte plusieurs Juifs en son sein. Le Lord juge en chef est un Juif. La maison des Communes en foisonne. Les plus grands avocats, qui seront des juges, sont des Juifs. Dans la Chambre des Lords, il y a des Juifs et le plus célèbre d'entre eux est Lord Rothschild, qui se croit assez grand personnage pour entamer des correspondances tendancieuses avec le Pape, à propos d'un procès retentissant en Russie. La Bourse et le grand commerce sont représentés par des Juifs. Les journaux en regorgent et nous l'avons appris durant l'affaire Dreyfus... Et on voudrait nous faire croire que ces Juifs ne comptent que 150,000 de leurs coreligionnaires à Londres!... Non, ils sont un monde...

Les Anglais ont abdié tout pouvoir et toute indépendance entre leurs mains.

Pourquoi, se demandera-t-on, ces Juifs ont-ils pu s'implanter à Londres, avec cette facilité, quand on connaît l'esprit froid et fermé des Anglais? Y aurait-il quelque analogie, quelque ressemblance de caractère entre les Israélites et les Anglais? Peut-être... Il y a, chez eux, le même égoïsme, la même détermination, la même froideur, le même mépris d'autrui, le même sans-gêne, la même volonté d'arriver au but en passant sur le dos du voisin. De façon que leur similarité a pu produire leur tacite entente... Mais laissons aux psychologues avisés le soin de fixer ce problème. Il nous mènerait au-delà des bornes d'un article éphémère.

Du temps d'Edouard VII, surnom-

mé le Roi des Juifs, ceux-ci avaient, quand ils voulaient, l'accès de son palais; et ce prince aimable et débonnaire avait même changé ses réceptions du vendredi, pour ne pas froisser la conscience de ses amis israélites, qui commençaient, le soir de ce jour, leurs prescriptions du Sabbat... Le simple et droit Georges V a changé tout cela et marqué son dégoût pour de pareilles condescendances royales. Israël ne jouit plus de ces faveurs privilégiées. Il va ou ne va pas aux réceptions du vendredi à Buckingham Palace... et la terre continue de tourner!... Lord Rothschild et consorts ont dû pourtant froncer les sourcils; et ce sera heureux pour George V de n'avoir point besoin d'argent, comme son noble père. Car le roi de la finance et ses porte-queue de la haute banque pourraient bien alors mettre, à l'emprunt ou à un don, quelque condition onéreuse pour l'amour-propre de Sa Majesté britannique...

## La Question hindoue EN AFRIQUE AUSTRALE

L'agitation causée aux Indes anglaises par le soulèvement des Hindous de l'Afrique australe s'accroît chaque jour. De toutes parts, des meetings violents sont tenus et la presse hindoue manifeste son indignation au sujet des mauvais traitements qu'on fait subir aux Hindous de l'Afrique.

Un appel a été lancé aux Indes pour venir en aide aux Hindous sud-africains. Les fonds affluent; le comité reçoit en moyenne 50,000 piastres par jour.

Mais l'événement du jour est le discours prononcé à Mabras par lord Hardinge, vice-roi des Indes, en faveur des Hindous sud-africains.

Ce discours, au dire de certains, sera impolitique et créerait même des difficultés au gouvernement anglais.

Lord Hardinge ayant qualifié les lois sud-africaines sur les Hindous d'injustes et d'odieuses, des protestations se sont élevées au Cap et à Durban contre son discours.

Si l'on considère que, tout récemment, le général Botha et lord Gladstone horgnaient que les Hindous sud-africains subissent de mauvais traitements on comprendra que les paroles de lord Hardinge causent des difficultés à l'Angleterre.

Voici les points les plus importants du discours du vice-roi des Indes:

«Les conditions des Hindous dans le Sud de l'Afrique préoccupent depuis plusieurs années le gouvernement des Indes qui fait tout ce qui est en son pouvoir pour les améliorer.

«Nous discutons en ce moment, avec le ministère, les modifications qu'il convient d'apporter au traitement des Hindous sud-africains et nous espérons que notre intervention ne sera pas sans résultat.

«Récemment, vos compatriotes de l'Afrique australe ont résolu de faire aboutir eux-mêmes leur cause en organisant une résistance passive à des lois qu'ils considèrent comme odieuses et injustes, opinion que nous, qui regardons ces luttes de loin, ne pouvons que partager.

«Si le gouvernement sud-africain désire se justifier lui-même aux yeux de l'Inde et du monde, le seul moyen qui s'offre à lui pour cela est de constituer une commission puissante et impartiale dans laquelle les intérêts des Hindous seront représentés, afin de mener une sévère et complète enquête sur le sort des Hindous sud-africains»

## «LA DANSE»

Par Mgr L.-M. DUGAS, P. A.

Excellent petit opuscule de propagande en vente à la Croix. Cinq piastres le cent.

A l'imprimerie de la Croix, vous trouverez le bon travail à bon marché.

# LE BREF DU PAPE

SUR Louis Veillot commenté par Mgr Chollet

Il y a quelques jours, recevant les hommages de son clergé, à l'occasion de sa promotion à l'Archevêché de Cambrai, Mgr Chollet a parlé du Bref de Pie X, au sujet de Louis Veillot.

Du texte de cette allocution, publiée par la Semaine religieuse de Verdun, nous détachons les passages suivants:

«Ce Bref est d'une importance exceptionnelle à cause de l'insistance que met Pie X à souligner la doctrine et la méthode du grand lutteur, à les louer, à nous les donner en exemple.

«La doctrine de Veillot, c'est qu'il faut «repousser comme une impiété, toute diminution de la souveraineté de Jésus-Christ et toute renonciation aux enseignements de la Chaire apostolique; c'est que «la force des sociétés est dans la reconnaissance pleine et entière de la royauté sociale de Notre-Seigneur et dans l'acceptation sans réserve de la suprématie doctrinale de son Eglise»; c'est qu'il «faut confesser sans hésitation et sans atténuation la vérité catholique» sans «jamais distinguer entre les droits que le monde moderne admet et ceux qu'il prétend proscrire»; c'est encore qu'il faut «démasquer les théories libérales aux déductions si funestes, dans les sophismes dissimulés sous le nom de liberté»; c'est enfin qu'il faut «reconnaître dans leur plénitude les droits du Saint-Siège et l'autorité du Pontificat romain».

En un mot, l'intégralité de la foi, l'intégralité de la royauté sociale du Christ, l'intégralité des droits de l'Eglise, voilà ce que professait tout haut Louis Veillot et ce dont il est loué par le Pape. Il ne connaissait pas la fameuse, et, à mon avis, souvent ruineuse distinction de la thèse et de l'hypothèse; la thèse que l'on admet sans doute, mais que l'on relève au fond du temple du silence après lui avoir donné une adoration muette, et l'hypothèse que l'on professe avec tant d'entrain, qu'elle paraît bien être la reine et avoir tous les droits de la thèse. Le peuple finit par ne plus connaître les droits de Dieu et de l'Eglise parce qu'on n'ose pas les proclamer; il finit par croire aux fameux droits modernes à force de voir combien on les ménage; et l'erreur va croissant, et la thèse disparaît de plus en plus dans l'ombre et sombre dans le silence.

«Comme je le disais, il y a quelques jours, à nos chers séminaristes, soyons romains, absolument romains par la reconnaissance dans leur plénitude des droits de Jésus-Christ et du Saint-Siège; ne soyons pas libéraux par cette manie de plusieurs de mettre sur le même pied les droits de l'Eglise et de l'Etat, de Dieu et du pouvoir civil, de se contenter du même traitement pour la vérité et l'erreur, pour toutes les opinions, y compris les plus fausses.

«Mais peut-être, dira-t-on, Louis Veillot aurait-il pu mettre moins d'intempérance et de vivacité à défendre les droits sacrés de la conscience et de la foi. Or ici encore, le Pape donne l'éloge, il loue le grand lutteur d'avoir poursuivi sans trêve ni merci l'erreur qui s'étale au grand jour et l'erreur qui serpente dans l'ombre»; celle-ci est le fait de ceux qui prétendent qu'on divise les catholiques quand on la poursuit. Le Pape loue encore Veillot d'avoir «avec un désintéressement complet» bravé «l'impopularité, les intrigues, les antipathies, les accusations calomnieuses de ses adversaires, parfois la désapprobation même de ses compagnons d'armes.» Tout cela, pour achever de peindre la méthode de L. Veillot «dans l'obéissance et la discipline, le regard fixé sur la direction du Saint-Siège».

«Doctrines intégrales, discipline absolue; avec ces deux qualités, de l'entrain, du courage de l'enthousiasme, qui vont sans trêve ni merci; c'est ce que le Pape propose à notre exemple et à notre imitation, puisqu'il dit que Veillot «est digne d'être présenté comme modèle à ceux qui luttent pour l'Eglise et les causes saintes».

«Entendons donc cette parole du Pape, faisons-en notre profit, d'abord pour soutenir ceux qui luttent à la manière de Veillot et en faveur des mêmes causes, pour écarter ceux dont le libéralisme ne peut supporter ces combats et ces procédés, enfin pour aller au-devant du second péril auquel je faisais allusion tout à l'heure.»

## Jonchées d'automne

Parfois, il nous est plus aisé de nous accoutumer aux défauts de nos amis qu'aux qualités de ceux que nous n'aimons point.

Les affections privées de la sève divine ressemblent aux sauvagesons que la greffe n'a pas touchés: leurs fruits conservent toujours un peu d'amertume ou d'âcreté.

C'est bien moins sur les qualités dont nos amis sont doués que se fonde et s'affermir la sympathie, que sur celles que nous pressentons ou croyons deviner en eux.

L'approbation de ceux qu'on aime est une caresse pour le cœur et non pas un aiguillon pour l'amour-propre.

Que ces mots près et loin ont souvent pour le cœur, une signification très différente de la signification ordinaire! Combien de fois n'arrive-t-il pas que nous sommes près de ceux qui sont loin de nous, et aussi, hélas! que nous sommes loin de ceux qui sont près de nous!...

La seule vraie séparation, ce n'est ni l'absence ni l'éloignement, pas même la mort: c'est l'oubli.

Les affections de l'arrière-saison ressemblent aux fleurs automnales; si elles ne possèdent pas l'éclat des roses de Mai, elles n'en ont pas non plus la fragilité; elles peuvent résister aux vents desséchants ou aux bises glacées qui flétriraient sans retour les fleurs printanières.

Le souvenir, fleur délicate, a besoin pour s'épanouir, d'air et de soleil, il meurt bientôt dans les cœurs secs et étroits.

Vos yeux ont-ils versé des pleurs sur ceux qui vous sont chers? A cause d'eux, votre cœur a-t-il été déchiré? «Non», me répondez-vous. Alors, vous n'avez aimé que dans la joie et parmi les fleurs, vous ignorez ce qu'est la véritable affection.

Il est des joies intimes d'une exquise suavité que peuvent goûter encore ceux qui ont été frappés par de grandes douleurs.

Comme le cristal, en préservant du contact de l'air, la flamme d'une lampe, loin d'empêcher la lumière de se répandre, ne la rend que plus douce et plus agréable, la retenue, la réserve que nous imposons à l'expression de nos sentiments, au lieu de les affaiblir, leur prête un charme nouveau et en assure la durée.

Il y a de ces joies indiscibles qui semblent si bien faites pour notre cœur qu'après les avoir goûtées, on se demande avec étonnement comment on pouvait vivre alors qu'elles nous étaient inconnues.

# L'épithape de Veillot

Placez à mon côté ma plume, Sur mon front le Christ, mon orgueil, Sous mes pieds mettez ce volume Et clouez en paix le cercueil.

Après la dernière prière, Sur ma fosse plantez la croix: Et si l'on me donne une pierre, Gravez dessus: "J'ai cru, je vois."

Dites entre vous: "Il sommeille, Son dur labeur est achevé." Ou plutôt dites: "Il s'éveille, Il voit ce qu'il a tant rêvé."

Ne défendez pas ma mémoire, Si la haine sur moi s'abat: Je suis content, j'ai ma victoire, J'ai combattu le bon combat.

Ceux qui font de viles morsures A mon nom sont-ils attachés, Laissez-les faire: ces blessures Peuvent être couvertes mes péchés...

Dans ma lutte laborieuse La foi soutint mon cœur charmé: Ce fut donc une vie heureuse, Puisqu'enfin j'ai toujours aimé.

Je fus pécheur, et sur ma route, Hélas! j'ai chancelé souvent; Mais grâce à Dieu, vainqueur du doute Je suis mort ferme et pénitent.

J'espère en Jésus. Sur la terre, Je n'ai pas rougi de sa loi; Au dernier jour, devant son Père, Il ne rougira pas de moi.

LOUIS VEILLOT

## SIGNE DES TEMPS

Sous cette rubrique, J. Mantény écrit dans le Soleil, de Paris:

Eh! qu'on! un magistrat de la République n'a pas craint devant la Cour, le Jury, la Presse, le public, d'invoquer le nom de Dieu? Il y a bien des années cependant que l'image de ce Dieu, qui pardonna au bon larron, a été arrachée du prétoire, bien des années que les instituteurs laïques raillent les obscurants et que M. Viviani prétend avoir éteint les étoiles.

Sans doute, ce politicien vaniteux se vantait. Il a pu s'installer dans l'hôtel d'où l'archevêque de Paris venait d'être chassé, mais les flèches qu'il a tirées sur les astres du firmament sont retombées lourdement à terre, comme le trait que le vieux Priam lançait, de son bras débile, à Pyrrhus; — et les étoiles brillent toujours de leur leur sereine.

Toutefois, les fonctionnaires de la troisième République qui coussinent plus ou moins avec M. Homais, méprisaient les «vaines superstitions». La consigne était d'ignorer Dieu, et ils s'y cantonnaient prudemment. Il a donc fallu quelque courage à l'avocat général Laurence pour enfreindre cette défense. L'honorable magistrat prononçait hier à la Cour d'Assises son réquisitoire contre Mme Poëckès, accusée d'avoir tué son mari. Or, il s'est adressé en ces termes aux membres du jury: «A ceux d'entre vous qui entendent n'avoir d'autre guide que la raison, je dirai: Que la raison vous guide! Mais si quelques-uns ont gardé ces croyances religieuses que partageait le malheureux Poëckès et qui, suivant une parole profonde, berçaient jadis la misère humaine, je leur dis: Descendez, je vous en conjure, au fond le plus sacré de votre conscience, et que Dieu vous assiste!»

Ce noble langage a ému profondément non seulement le public, mais ces magistrats, ces avocats, ces journalistes que leur profession a rendus sceptiques; mais ces paroles ont mis la Lanterne de fort mauvaise humeur.

«Vraiment, s'écrie-t-elle, on ne s'attendait guère à voir le bon dieu — la Lanterne écrit toujours Dieu avec un d minuscule: tel est son protocole et elle l'observe rigoureusement; — on ne s'attendait guère à voir le bon dieu en cette affaire et on a pu penser avec raison que si l'avocat général faisait appel à l'esprit divin pour inspirer le jury, c'est qu'il n'était pas lui-même bien sûr de la portée de ses arguments.»

C'est précisément parce que le magistrat n'était pas absolument certain de la culpabilité de Mme Poëckès qu'il n'a pas demandé au jury de se montrer implacable. «Dieu vous assiste!» Quelle péroraison eût valu celle-là? Signe des temps.

Lorsque le président a proclamé l'acquiescement de Mme Poëckès, l'accusée, par un mouvement qu'une femme seule pouvait trouver et qui — peut-être — était sincère, a saisi les mains de son défenseur et les a appuyées sur sa tête en éclatant en sanglots. Emouvante minute. Quel souvenir pour l'avocat qui la vécut! Me Henri Gérard a noblement gagné sa cause. C'est qu'en dehors de son haut talent, il possède ce pectus que les comédiens appellent le «foyer» — et qui est le don suprême. Pectus est quod disertum facit.

J. MANTENAY.

L'Évangile

Le quatrième dimanche de l'Avent

S. Luc, III.

La quinzième année de l'empire de Tibère. César, Ponce-Pilate étant gouverneur de la Judée, Hérode tétrarque de la Galilée, Philippe son frère, de l'Iturie et de la Trachonite, et Lysanias, d'Abilène; sous les grands prêtres Anne et Caïphe, le Seigneur fit entendre sa parole à Jean, fils de Zacharie, dans le désert; et il parcourut tout le pays qui est aux environs du Jourdain, prêchant un baptême de pénitence pour la rémission des péchés, ainsi qu'il est écrit au livre des Prophéties d'Isaïe: Une voix crie dans le désert: Préparez la voie du Seigneur, rendez droits ses sentiers: toute vallée sera comblée, toute montagne et toute colline sera abaissée; les chemins tortueux deviendront droits, les raboteux seront aplanis, et tout homme verra le Sauveur envoyé de Dieu.

LE CALENDRIER DE LA SEMAINE

DIMANCHE, 21 déc., IV de l'Avent, S. Thomas.  
Lundi, 22, S. Flavien, M.  
Mardi, 23, S. Servule, C.  
Mercredi, 24, vigile (jeune) S. Delphin.  
Jeudi, 25, Noël.  
Vendredi, 26, S. Etienne, M.  
Samedi, 27, S. Jean l'Évangéliste.

PENSÉE DU JOUR

Un journal catholique dans une paroisse c'est une mission perpétuelle.  
LEON XIII

Les "bateaux" de la franc-maçonnerie

Le comité anti-juif et anti-maçon-nique de la Loire vient de lancer un nouveau manifeste où l'on lit au sujet du bicentenaire de Diderot à la célébration duquel le gouvernement français vient de contribuer:

«Ils n'en ont pas fini, nos gouvernants, dociles aux injonctions de la Franc-Maçonnerie, de fêter tous les bi-centennaires des philosophes et encyclopédistes qui ont préparé la Révolution dite française...»

Qu'on y prenne garde, c'est moins la science ou les lettres qu'on entend exalter dans ces hommes, que l'esprit libéral, laïque, antichrétien, maçonnique.

C'est dans une loge de Paris, sous les auspices de l'athée baron d'Holbach et sous le nom d'Economistes, que se réunissaient Diderot, d'Alembert, Turgot, Helvétius, Condorcet, Grimm, La Harpe, Morelet, Fréret, Lagrange, etc...

Là étaient centralisés et révisés les articles de l'«Encyclopédie», les belles de Voltaire; de là sortaient les ouvrages les plus impies, comme «le Bon Sens du curé Meslier», pour être distribués à vil prix par les libraires et colporteurs affidés.

Telle est l'œuvre morale et sociale de cette pléiade: la corruption voulue, savante, systématique de tout un peuple; et voilà ce que le gouvernement de la République honore en eux au point de donner leurs noms à ses vaisseaux de guerre!

L'organisation de la fête du bicentenaire de Diderot, au grand amphithéâtre de la Sorbonne, par le Cercle populaire de l'Enseignement, la présence du F. Dessoye, président de la Ligue maçonnique de l'Enseignement, ne laissent aucun doute à cet égard.

Les attaches étroites de M. Poincaré et de M. Barthou avec ladite Ligue de l'Enseignement, expliquent bien leur haut patronage et leur présence: Diderot, comme naguère Jean-Jacques Rousseau, n'est qu'un prétexte.

A l'imprimerie de la Croix, vous trouverez le bon travail à bon marché.

LA PERSÉCUTION en Russie

A Minsk, en Pologne russe, on vient d'arrêter M. l'abbé Milaszewski sous l'accusation d'un prétendu sacrilège commis sur une croix orthodoxe, et à son instigation, par les paysans de la paroisse de Roubiezewicz. En vérité, les paysans n'ont fait qu'abattre une vieille croix catholique se trouvant dans le cimetière de l'église de Roubiezewicz et à remplacer par une nouvelle. Le clergé orthodoxe russe en a fait toute une histoire. Il y a eu à ce propos une interpellation à la Douma où les députés polonais et lithuaniens ont prouvé que la vieille croix a été une croix catholique, car elle portait une inscription «Inri», qui ne se trouve jamais sur les croix orthodoxes. Malgré cela, la presse orthodoxe russe accuse l'abbé Milaszewski d'avoir «dshonoré une croix orthodoxe.»

Le procureur du lieu a fait une enquête afin de traîner devant les tribunaux le curé, ainsi que les paysans de Roubiezewicz et un propriétaire. On a demandé à l'abbé Milaszewski une caution de 10,000 roubles, s'il voulait recouvrer sa liberté. De tels incidents se multiplient partout, et leur ensemble forme une persécution sournoise et meurtrière.

La faillite de l'école publique

C'est le *Matin*, de Paris, qui nous l'annonce, oui, le *Matin*, journal républicain et ministériel:

«Avec une régularité parfaite, l'autorité militaire publie, chaque année, une statistique concernant le degré d'instruction des conscrits incorporés, et tous les ans on constate une proportion dshonorante de jeunes gens complètement ignorants, ou à peu près.»

«Car il faut bien s'entendre sur les sens des termes; au régiment, on appelle *illettré* le soldat qui ne sait ni a, ni b; 7.850 conscrits de la dernière classe se trouvaient dans cette situation.»

«L'homme qui connaît simplement les lettres de l'alphabet, et sait les combiner plus ou moins mal et lire un peu, en annonçant beaucoup, celui-là n'est pas rangé dans la catégorie des illettrés, alors même qu'il n'a jamais su écrire ou qu'il l'a désappris.»

«La culture intellectuelle de ces illettrés est notoirement insuffisante; réunis à leurs camarades complètement ignorants, ils ont formé, l'an passé, un petit corps d'armée de 50,000 unités. Tous ces jeunes gens ont été obligés de suivre les cours de l'école primaire organisés à la caserne, sous la direction des officiers chefs de section.»

«Nous ne parlerons que pour mémoire des malheureux dont on n'a pu vérifier l'instruction—50 pour cent de l'effectif environ—insoumis, disciplinaires, bagnards, etc.»

Pas besoin de commentaires. Les chiffres parlent si bien tout seuls!

La «Montreal Water and Power Coy» demande à la législature d'augmenter le chiffre de son capital autorisé, de lui confirmer toutes ses franchises actuelles et d'empêcher la ville de Montréal de l'exproprié quartier par quartier.

Comme l'eau de cette compagnie coûte plus cher aux contribuables que l'eau fournie par la Cité de Montréal, nous croyons qu'il ne serait pas prudent de lui accorder les privilèges qu'elle demande.

L'Assemblée législative a adopté la loi de sir Lomer Gouin, amendant la loi concernant les exhibitions de vœux animés. Par cette mesure, sir Lomer Gouin veut faire nommer des inspecteurs qui visiteront les salles de vœux animés et feront rapport au gouvernement.

LA PERSÉCUTION en France

La défense de l'école libre

Mgr Latty, archevêque d'Avignon, dit dans la partie officielle de sa *Semaine religieuse*:

«Les catholiques doivent se disposer à soutenir le choc des lois sectaires en renouvelant leur courage aux sources premières de leur foi.»

«Il va sans dire que nous ferons tous les sacrifices possibles pour maintenir jusqu'à la dernière de nos écoles libres. Et, quant à ceux de nos enfants qui sont dans les autres écoles, nous veillerons plus que jamais à ce que leurs âmes n'y subissent aucun dommage.»

D'autre part, d'une lettre pastorale de Mgr Lobbedey, évêque d'Aras, nous détachons le passage suivant:

«Pour défendre cette cause sacrée de l'éducation chrétienne, nous avons besoin de ressources matérielles. Mais, il nous faut plus encore. Il faut que vous, pères de famille, venez vous grouper autour de nous en associations puissantes. Nous le disions, dimanche dernier, en notre église-cathédrale: «Des menaces s'élèvent qui, si elles se réalisaient, nous mettraient dans la nécessité de prononcer le *Non licet*. Vous auriez à le prononcer après nous, et, pour le prononcer avec plus de force, pour donner à vos revendications une portée plus grande, il faut que vos voix ne soient pas isolées et que vous soyez soutenus par l'appui que procure une étroite cohésion. Et, sans attendre des mesures nouvelles, la situation faite aujourd'hui trop souvent à vos enfants vous oblige à prendre davantage conscience de vos devoirs et de vos droits, pour revendiquer les premiers et accomplir les seconds avec plus de fermeté.»

«C'est pourquoi nous avons décidé d'inviter les chefs de famille de notre diocèse à s'associer en vue de promouvoir et de défendre tout ce qui regarde l'éducation chrétienne de l'enfance et de la jeunesse. Le champ est vaste et le programme digne de vos efforts.»

Mgr Lobbedey indique ensuite des moyens pratiques d'organiser cette résistance.

Une expulsion

Par ordre de la municipalité, M. l'abbé Royet, curé de Saint-Georges-d'Espéranche (Isère) et son vicaire, M. l'abbé Expulsion, viennent d'être expulsés du presbytère.

M. le curé avait, en 1907, contracté un bail de six ans qui devait expirer le 24 juin 1913. A cette date, le maire signifia à M. le curé que le bail ne serait renouvelé que moyennant une augmentation de prix. Celui-ci déclara qu'il ne voulait pas accepter d'autres conditions que celles de l'ancien bail et qu'il refusait de quitter le presbytère.

Le maire cita M. le curé devant le juge de paix d'Évriex, lequel ordonna l'expulsion et condamna en outre M. le curé à 100 francs de dommages-intérêts.

Aussi, à 6 heures du matin, un huissier flanqué du garde-champêtre et des gendarmes, se présenta au presbytère pour faire exécuter le jugement. M. le curé, de sa fenêtre, dit qu'il ne céderait qu'à la force. Il fallut requérir un serrurier et fracturer la porte pour pénétrer dans le presbytère. Ensuite M. le curé et M. l'abbé Expulsion furent traînés dehors: leur mobilier fut ensuite transporté chez des personnes amies, qui se sont empressées de donner l'hospitalité aux expulsés. La population est indignée.

La chasse aux curés

Le préfet de l'Isère trouve, sans doute, que les curés de campagne ne sont pas suffisamment affairés par la loi de Séparation; sa ferveur radicale se scandalise que certains conseils municipaux consentent au curé, pour son logement, un loyer de faveur.

Aussi, vient-il de publier un ukase interdisant, sur ce point, tout vote de bienveillance, qui «serait considéré comme une subvention dissimulée au culte.»

Tenter de rendre un peu moins dure et douloureuse l'existence faite aujourd'hui aux prêtres de campagne, constitue donc pour le satrape de Grenoble une atteinte au loyalisme républicain, et l'inconcevable cir-culaire où nous trouvons exposée cette étrange doctrine, se termine par une menace:

«Si, selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, l'autorité préfectorale ne peut pas inscrire d'office au budget communal en recettes le prix du loyer jugé convenable par elle, d'autres moyens sont à sa disposition pour obtenir satisfaction. Le cas échéant, je n'hésiterai pas à recourir à ces moyens, pour empêcher des locations d'immuables à usage de presbytère aux ministres du culte à un prix par trop réduit...»

«D'autres moyens? Lesquels? Ce fonctionnaire s'abuse sur l'étendue de ses pouvoirs; le Conseil d'Etat, par une constante jurisprudence, reconnaît expressément aux municipalités le droit de fixer le prix de location des presbytères; j'usqu'à nouvel ordre les foudres du préfet de l'Isère seront vaines.»

Sa bonne volonté très radicale ne lui en vaudra pas moins, sans doute, les bonnes grâces et la gratitude de son ministre de demain.

LE HOME RULE

Un discours de Sir Edward Grey

Sir Edward Grey a prononcé à Bradford un grand discours politique, au cours duquel il a déclaré, comme lord Haldane, qu'il était absurde de prétendre que les intentions du cabinet aient changé depuis le jour où, à Ladybank, le premier ministre a fait de très nettes avances à ses adversaires.

«Nous reconnaissons volontiers, a dit le ministre des affaires étrangères, qu'un règlement à l'aimable serait de beaucoup la solution préférable, mais il y a manifestement des limites au-delà desquelles le gouvernement ne saurait aller. Sans doute, il serait infiniment regrettable d'avoir recours finalement à la force, mais il y aurait quelque chose de beaucoup plus regrettable, encore, ce serait d'abandonner le Home rule, d'autant plus que cet abandon serait vraisemblablement suivi de troubles beaucoup plus graves que ceux qui se produiraient dans le premier cas.»

Sir Edward Grey a tenu à s'expliquer clairement sur la façon dont le gouvernement entend avoir recours à la force.

«Le gouvernement, a-t-il déclaré, n'aura recours à la force que dans deux cas. D'abord si, avant même que le Home Rule soit appliqué, des désordres éclatent et si les protestants de l'Ulster attaquent les populations catholiques. En second lieu, si l'Ulster, sans vouloir rien entendre, refusait de discuter tout compromis et d'accepter aucune des garanties et sauvegardes qui pourraient lui être proposées. En dehors de ces deux hypothèses le gouvernement n'a aucune intention de recourir à la force.»

Passant ensuite à la possibilité d'une conférence entre les chefs de parti, sir Edward Grey a fait remarquer qu'une telle conférence était bien difficile dans les présentes circonstances, par suite de la différence de position des chefs des deux partis.

Si une guerre éclatait...

Le *Daily Chronicle*, de Londres, publie un article sur la situation financière créée par l'extravagance des armements. Dans cet article sont définis les effets désastreux qu'aurait, sur l'organisation actuelle du crédit, une guerre européenne:

«Le crédit moderne est un organisme complexe et délicat, extrêmement ingénieux et qui donne, aussi longtemps qu'il fonctionne tranquillement, des résultats excellents, mais la moindre violence l'affecte immédiatement d'une manière considérable. Un ou deux coups soudains suffiraient à le ruiner complètement. Ce système a été fait pour fonctionner durant la paix; la guerre le tue.»

«En cas d'une guerre, dans laquelle l'Angleterre se trouverait englobée, qu'arriverait-il? C'est que, suivant la loi de la guerre navale, tout navire battant pavillon britannique serait susceptible d'être capturé ou détruit par l'ennemi, si bien que les steamers marchands ne pourraient poursuivre leur commerce que sous bonne escorte. Dans ces conditions, le nombre de navires anglais en état de prendre la mer serait réduit dans des proportions énormes et le coût des transports maritimes atteindrait un taux pratiquement prohibitif.»

«En d'autres termes, le commerce naval d'exportation et d'importation serait suspendu.»

«Si l'on ajoute à cela qu'au début des hostilités un certain nombre de bâtiments, transportant des cargaisons de valeur, pourraient tomber entre les mains de l'ennemi, on imaginera aisément les sommes que les compagnies d'assurances se trouveraient dans l'obligation de payer et les entraves nouvelles qui en résulteraient pour le crédit.»

«Le remède? Ce serait l'adoption de la disposition suivante: «Le Congrès est d'avis que le droit de capturer de «guerre doit être aboli, que la pose des «mines flottantes doit être prohibée et «qu'il serait désirable que le gouvernement soutint ces deux desiderata à la «prochaine conférence de La Haye.»

L'adoption de cette résolution par toutes les puissances non seulement diminuerait dans de larges proportions les ravages de la guerre, mais encore faciliterait une entente navale entre les puissances.»

L'indépendance du Saint-Siège

Le bruit court, et nous le signalons sous toutes réserves, que, à l'occasion de la prochaine clôture des fêtes constantiniennes, le Pape publierait une lettre très importante où, après avoir parlé de ces solennités, il traiterait de la question de l'indépendance du Saint-Siège, à laquelle le récent discours de l'archevêque d'Udine a donné un nouveau regain d'actualité. Le Souverain Pontife, dans ce document, ne préconiserait pas une solution plutôt qu'une autre. Il se bornerait à affirmer de la façon la plus énergique que le Pape ne doit être soumis à aucune puissance, sans toutefois spécifier la forme de garantie de son indépendance.

En ce qui concerne le récent discours de l'archevêque d'Udine, on croit que ce discours, dans la pensée du Saint-Siège, avait surtout pour but de tâter le terrain et de ramener l'attention sur la présente situation du Saint-Siège à Rome.

Union assortie!

L'infatigable générale des suffragettes britanniques, Mrs Pankhurst, a parcouru récemment les Etats-Unis pour y poursuivre avec une ardeur nouvelle sa campagne en faveur du *vote for women*.

Touché de cette vaillance, le docteur Tanner a sollicité sa main. Mrs Pankhurst l'a éconduit: «Vous offrez sont un affront pour moi, a-t-elle déclaré, je suis une femme politique et non une péronnette qui chasse aux maris.»

Ce refus quelque peu brutal a singulièrement surpris et froissé le docteur, lequel ne comprend pas comment sa proposition, formulée en termes déférents, a pu blesser Mrs Pankhurst.

En effet, M. Tanner n'est pas le premier médecin venu — non pas qu'il ait guéri plus de malades que ses confrères, mais il a acquis une légitime renommée comme jeûneur. Il lui est arrivé plusieurs fois de s'abstenir de toute nourriture pendant quarante jours, et les journaux du monde entier ont célébré ces abstinences héroïques, qui auraient effrayé les fakirs les plus fermes.

M. Tanner pouvait donc apprécier en connaissance les privations subies par la suffragette pour sa cause (car Mrs Pankhurst a souvent manqué de pain) et il supposait tout naturellement qu'il pourrait conclure avec elle une union assortie.

En quoi son offre était-elle un «affront»? La suffragette anglaise ignore-t-elle donc la maxime qui fonde le bonheur sur la communauté des goûts?!

IRLANDAIS ET CANADIENS FRANÇAIS

Le *Casket*, revue catholique de langue anglaise, d'Antigonish, vient de publier deux articles, sur les disputes surgies entre Canadiens français et Irlandais, qui font du bruit dans Landerneau.

Le rédacteur du *Casket* ne ménage pas ses compatriotes. Il leur dit leurs vérités, sans prendre de détours. Ces articles méritent de passer à l'histoire. Il sont une réponse irréfutable aux reproches que certains Irlandais haut cotés nous font. Les voici:

La question des langues dans Ontario

Nous serons heureux de voir la discussion qui se poursuit présentement dans les provinces de Québec et d'Ontario sur ce sujet, s'élever dans des régions plus hautes. On nous rapporte que M. l'abbé O'Gorman a dit au représentant de l'*Ottawa Citizen* que la question religieuse n'est pour rien dans l'agitation que font nos amis Canadiens français sur cette matière. Nous espérons que ses paroles ont été mal rapportées.

Si nos amis de langue française ont fait des réclamations extravagantes, ces réclamations peuvent être ramenées à leurs justes mesures; mais ils ne s'en sont pas qu'ils soient en tout mauvaises ou injustes. Il ne faut pas non plus faire étalage de certains cas où l'administration des écoles bilingues par les commissaires ou les instituteurs de langue française a été imprudente ou mauvaise, pour trancher toute la question d'un coup d'épée.

L'idée dominante chez les catholiques de langue anglaise c'est que le sentiment naturel entre pour une bonne part dans les opinions des Canadiens français sur cette matière. Eh bien, pour un instant, supposons qu'il en soit ainsi. Est-ce que nous sommes plus près de la conclusion juste et définitive de la question, en considérant cela comme admis? La question demeure quand même posée tout entière, dans toute son étendue, avec ses complications et ses difficultés, et cela, même dans le cas où nous admettrions comme fondées les accusations de partialité et de motifs plus ou moins avoués.

Admettons tout cela, et la question demeure pendante quand même parce que les réclamations des Canadiens français sont appuyées sur des raisons et des fondements indépendants de toutes ces choses-là et aussi parce que ces raisons et ces fondements doivent être connus et admis.

En reconnaissant franchement que là se trouve le nœud de la question, la discussion peut monter dans des régions plus élevées; et il faut alors se demander si l'harmonie et la charité doivent régner dans les relations entre Français, Écossais, Irlandais et Catholiques anglais dans notre pays.

Citons maintenant quelques mots de l'interview accordée par M. l'abbé O'Gorman, reproduite dans l'*Ottawa Citizen*, et citée par le *Catholic Record*:

«Jusqu'à présent, dit l'abbé O'Gorman, la majorité des écoles dites bilingues d'Ottawa, des comtés de Russell et de Prescott, étaient des écoles françaises où l'on enseignait quelques bribes d'anglais. Les autorités scolaires de Toronto voulaient, et à bon droit, remédier à cet état de choses. Et ainsi, assure-t-il, firent les Canadiens français; et tout homme qui essaierait d'empêcher les Franco-canadiens d'Ontario d'apprendre à parler l'anglais correctement à l'école pourrait avant longtemps se voir condamné par les Canadiens français.»

«Le projet d'enseigner le français dans les écoles anglaises séparées, l'abbé O'Gorman l'a qualifié de stupide. Les enfants, dit-il, n'y ont jamais appris une langue autre que leur,

à moins de la parler hors de l'école et ils ne penseront jamais à essayer de parler français sur le chemin qui mène de l'école à la maison. Les instituteurs d'ailleurs ne le savent pas; les parents n'en veulent pas, et les enfants ne l'apprendraient pas, dit M. l'abbé. L'enseignement du français serait un obstacle à l'efficacité de l'enseignement tel qu'organisé d'après le présent programme. Il y a peu de chance d'imposer l'enseignement du français dans les écoles séparées d'Ottawa que de l'imposer dans les écoles publiques.»

Nous espérons avoir mal compris ce passage; mais si nous le comprenons bien, il veut dire que les écoles catholiques françaises où l'on enseigne les éléments de l'anglais sont absolument mauvaises, mais que les écoles catholiques anglaises, où l'on n'enseigne pas même les éléments du français, sont tout à fait bonnes, irréprochables et satisfaisantes.

En d'autres termes, les écoles catholiques anglaises doivent jeter la langue française à la porte, la chasser de la cour de l'école et la lancer par-dessus la clôture; et alors, un bon jour, quand on rapporte qu'elle s'en est allée se réfugier dans des écoles contrôlées par ses amis, que, instruite par l'expérience de la réception qu'on lui a faite ailleurs, elle n'est pas sympathique à l'Anglais, voilà que s'élève une clameur de protestation; des membres du clergé font aux reporters des journaux mondains des déclarations ampoulées, et cela au grand plaisir de nombreux protestants, lecteurs et soutiens de l'Orange Sentinel.

Peut-être avons-nous mal compris l'abbé O'Gorman et mal saisi le cas qu'il présente. S'il en est ainsi, nous l'invitons cordialement à nous faire sortir de l'erreur.

Maintenant, nous allons essayer de faire monter le débat sur cette question dans des régions plus élevées. Si nous n'y parvenons pas, nous aurons du moins le mérite d'avoir tenté l'entreprise.

Derrière comme sous l'opposition des anglophiles et les objections qu'ils opposent aux réclamations des Canadiens français en matière d'éducation, il y a une fausseté qui ne supporte pas l'examen, c'est, pour la nommer, l'affirmation que la prospérité future du Canada et de l'Eglise catholique au Canada repose sur le fait de la prédominance universelle de la langue anglaise. «L'Eglise catholique», dit l'abbé O'Gorman, «admet toutes les langues et toutes les nations». Ceci est on ne peut plus vrai. Seulement, le malheur est que cette théorie, très fortement soutenue comme vraie par un bon nombre lorsqu'il s'agit de répondre aux réclamations des Canadiens français, ne doit pas, d'après eux, servir de réponse aux réclamations bien plus extravagantes encore faites au nom de la langue anglaise.

Quelle est la situation? Aujourd'hui, deux millions et demi de Canadiens français parlent le français, leur langue maternelle. Tous les mois, des milliers et des milliers de Ruthènes, d'Autrichiens, de Hongrois et autres, envahissent le Canada et n'ont jamais prononcé dix mots d'anglais. Le français est un aussi bon instrument que l'anglais pour faire progresser les intérêts de la religion parmi ces nouveaux venus. Les prêtres de langue française ont toujours porté le poids des missions dans ce pays. Ce sont des prêtres français et des évêques français qui ont organisé les nouveaux diocèses du Nord-Ouest. Des foyers de langue française jaillissent des vocations comme dans un autre foyer canadien. Et quelle est celle de nos races canadiennes qui aide aujourd'hui les nouveaux colons dans l'Ouest canadien? C'est la race française, c'est la race française aujourd'hui, c'était la race française il y a vingt ans, c'était la race française, il y a cinquante ans; c'était la race française il y a un siècle; c'était la race française, il y a trois siècles; c'a

été la race française toujours. Si, comme question de fait, la race qui a fait et qui fait tout cela, croit que la langue française est une aide, ainsi qu'une force pour les individus, pour la nationalité de même que pour la solidarité et la piété des siens, l'injustice de ses réclamations doit nous apparaître bien claire, bien claire pour que nous lui refusions notre cordiale sympathie.

La sympathie! C'est bien là le mot qu'il faut employer. Irlandais, nous-mêmes, nous regrettons profondément d'être forcés d'avouer que les Irlandais de Québec et d'Ontario ne manifestent pas à cette race la sympathie qu'ils devraient lui manifester sur cette question. Nous nous sentons obligés de leur dire que même si les réclamations de nos amis de langue française peuvent être parfois exagérées, les Irlandais de Québec et d'Ontario sont dans le tort. Et cela non seulement parce que leurs propres réclamations en faveur de la langue anglaise sont exagérées, mais encore parce qu'ils ne peuvent pas apporter l'excuse que peuvent présenter les Canadiens français.

Nous pouvons comprendre qu'un Canadien français sorte des bornes de l'enthousiasme quand il s'agit de sa langue maternelle, mais il n'y a aucune tradition nationale qui puisse excuser les réclamations exagérées des Irlandais en faveur de la langue anglaise.

Qu'est-ce que la langue anglaise a donc fait pour la race irlandaise? Mais la race irlandaise est demeurée catholique en dépit des efforts de la langue anglaise, langue qui, en Irlande, fut toujours, après la Réforme, un instrument de destruction dirigé contre le catholicisme, langue qui fut regardée et employée comme telle, pendant des siècles, par les souverains, les législateurs et les indicateurs anglais. Les Irlandais conserveront quand même leur langue. Ils quitteront l'Irlande en la parlant. Et c'est en la parlant qu'ils vinrent au Canada. Parce qu'une politique barbare avait décrété qu'il n'y aurait qu'une langue en Irlande, il leur était impossible d'enseigner ou d'écrire l'Irlandais; et nous, leurs descendants, nous n'en savons pas un mot. Et, chose renversante, plusieurs d'entre nous sont devenus plus arrogants que les plus arrogants des Anglais en proclamant que l'anglais, à l'exclusion de toute autre langue, sera la langue de l'Ontario ou du Canada. La triste histoire de leur patrie aurait dû au moins rendre les Canadiens irlandais sympathiques et tolérants sur cette matière.

Nous en étonnerons un certain nombre en leur apprenant qu'après 750 ans de persécution l'Irlandais est encore parlé par 750,000 individus en Irlande, par 50,000 en Ecosse, et par plusieurs milliers en d'autres parties du monde. Nous les étonnerons encore en leur apprenant que l'Irlandais a fait sa réapparition dans les écoles d'Irlande, et que les prêtres irlandais le soutiennent de toute la force de leur influence.

Maintenant, pour cette question, mettons bien quelques faits en lumière. L'avenir de l'Eglise au Canada exige qu'il y ait sympathie, bonne entente et coopération entre les Catholiques de langue anglaise et les Catholiques de langue française. Comment les catholiques irlandais d'Ontario peuvent-ils espérer connaître la Province de Québec, sa population, les problèmes qui l'agitent et même les événements qui s'y produisent chaque jour, s'ils ignorent la langue française? Comment les catholiques de langue anglaise et les catholiques de langue française pourrions-nous unir pour maintenir la foi au milieu des millions et de l'abondance des régions nouvelles de l'Ouest, s'ils ne peuvent d'abord se comprendre réciproquement? Qu'y a-t-il de plus naturel que les Français d'Ontario veuillent bien connaître la langue de Québec. Et, dans ce cas, où apprendront-ils? Pas dans les écoles de langue anglaise, évidemment.

Sur qui donc alors retombe la res-

ponsabilité de chasser le français des écoles où l'anglais n'entre pas, semble-t-il, depuis le jour où, à l'entrée de l'anglais le français doit s'en aller? Sachons donc être généreux dans cette question. Toute la vie sociale et religieuse ainsi que la vie scolaire du Canada ne s'exprime pas plus qu'elle ne se comprend en une seule langue. Et, en ce moment, qu'elle est la race qui est le plus près de parler deux langues? Il est incontestable que nos amis de langue française nous font rougir de honte sur ce point. Avec une véritable arrogance britannique nous avons, jusqu'à présent, complètement refusé de dire un mot de français; et les Irlandais se sont avancés loin sur cette voie d'intolérance. Ils peuvent apporter quelques excuses, mais ils n'ont pas même l'ombre d'une justification véritable à présenter. Ils n'ont pas besoin d'être trop fiers du spectacle que donnent les Irlandais tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Ils peuvent être fiers; ils doivent être fiers; mais qu'ils ne soient pas trop fiers.

Nous sommes irlandais, sans mélange de sang et à une génération seulement de l'Irlande. Nous avons fait quelques recherches sur l'histoire des Irlandais dans l'Amérique du Nord. Nous sommes convaincus qu'au plus bas chiffre cinq millions d'Irlandais sont passés aux sectes protestantes ou tombés dans l'incrédulité. Nous ne disons pas que la langue irlandaise les eût sauvés; mais le fait est là; il nous humilie assez pour nous empêcher d'être sûrs et certains que la théorie des Canadiens français est mauvaise.

Quand les statisticiens tracent leurs tables et font leurs calculs au sujet des pertes de l'Eglise catholique, ils font entrer dans leur travail tous les pays de langue anglaise et les provinces de langue anglaise du Canada mais ils laissent de côté la Province de Québec. Grâce à Dieu il n'y a pas de «fuites» là.

### Réponse à l'abbé O'Gorman et à Mgr Fallon

La semaine suivante le *Casket* publia ce deuxième article:

L'Eglise catholique prend chaque pays comme elle le trouve. Elle a reçu de Dieu la mission de sauver les âmes. Que les hommes doient elle veut sauver les âmes parlent l'anglais où qu'ils parlent le japonais, elle doit les prendre comme elle les trouve. Comment les trouve-t-elle au Canada aujourd'hui?

Nous sommes familiers avec un certain nombre, sinon avec la plupart, des plaintes aussi anciennes que souvent répétées des Anglais, des Irlandais et des Ecosseis. A l'égard de la religion nous pourrions montrer les sentiments des jeunes Ecosseis et Irlandais en répétant la plaisanterie que nous entendimes faire un jour au Collège par un étudiant à l'esprit mordant: «Les Français, disait-il, ont échangé une partie du catéchisme. Demandez à un Québécois où est-ce que l'on trouve les véritables catholiques, il vous répond Dans la province de Québec seulement.» Cela montre aussi bien que de nombreuses pages le pourraient faire, l'attitude de bien des jeunes catholiques d'il y a vingt ans parmi lesquels il y a en a qui sont maintenant de gros poissons dans les eaux de l'actualité. A l'égard de la politique, ça était pendant longtemps l'opinion de certains et ce l'est peut-être encore aujourd'hui, que Québec voulait former un état à part; qu'il n'avait aucun intérêt qui fût celui des anglophiles au Canada et qu'il n'avait aucune sympathie pour eux: que le menu peuple se contentait d'être simplement québécois et non pas canadien au sens large du mot; et que les dirigeants, ou certains d'entre eux, rêvaient la création d'une république canadienne-française sur les rives du Saint-Laurent.

«Le Canada français n'était pas coupable de ce dont on l'accusait; cependant, qu'il ait existé, et qu'il existe encore de l'intolérance et de l'étroitesse d'esprit chez nos amis français, cela ne peut être mis en doute; mais de leur côté ils avaient à formuler des plaintes qui, certainement, n'étaient pas tout à fait sans fondement. Ils avaient raison de chercher de la sympathie chez nous, catholiques. L'y ont-ils toujours trouvée? Ils pouvaient s'attendre à endurer de la part des Anglais des railleries et des moqueries, effets d'une histoire politique faussée, ou de la part des Protestants, des railleries et des sarcasmes, effet de l'histoire de l'Eglise faussée, mais qui pourrait les blâmer d'avoir évité les Irlandais et les Ecosseis qui les rencontraient avec le mépris et la dérision qu'ils avaient basement empruntés à d'autres.

Le mépris des Anglais pour les Canadiens français, à tout prendre, était excusable. Le mépris des Ecosseis et des Irlandais était complètement inexcusable, c'était une pauvre singerie, de l'attitude générale des groupes on ne peut plus protestants et anglicisés.

Et nous affirmons cela de la manière la plus catégorique. Si l'on veut arriver à une entente sur ces questions de race et de langue, il faut que l'on fasse sa confession générale de part et d'autre. Nous autres Canadiens irlandais et écosseis, nous avons été accablés, écrasés et emportés par la fortune, la puissance, le prestige et la majorité des Anglais protestants, dans les provinces où nous vivons; avec raison nous avons été touchés par la perfection des lois et des institutions publiques de nos provinces respectives. Quand nos amis protestants ont crié de toute la force de leurs poumons que ces choses étaient par inhérence essentiellement et à jamais anglaises, et que la langue anglaise était le principal appui, le soutien et le support de l'édifice entier, nous autres, Irlandais et Ecosseis, bien et dûment subjugués par la fortune, la puissance, le prestige et la majorité, nous avons approuvé ce verdict, flattés que nous étions, parfois, d'avoir la chance de nous trouver d'accord avec cette riche et puissante majorité.

De plus, la Province de Québec nous était connue à peu près autant que l'Islande. Nous ne connaissions pas sa langue. Nous ne voulions pas connaître sa langue. Notre histoire d'Angleterre nous apprenait que les Anglais les ont battus en toute occasion; que les grands Anglais ont gracieusement permis aux papistes d'être leurs valets dans leur «Protestant Nouvelle-Ecosse» ou leur «Protestant Ontario!» De quelle utilité était-ce de mieux connaître un peuple qui, en fin de compte, nos livres de classe faisaient plus que l'insinuer, ne valait pas grand chose.

Etaient-ils catholiques? Oh! assurément, ils l'étaient; l'Eglise prend bien les Zoulous. Le fait seul qu'ils étaient catholiques ne vous impressionnait guère.

«Et maintenant, jeunes Ecosseis ou Irlandais d'il y a vingt-cinq ans, hommes d'aujourd'hui, répondez honnêtement à cette question. N'était-ce pas là exactement votre manière de considérer la catholique Province de Québec, il y a vingt-cinq ans?

Maintenant quelle est notre position au Canada. Il y a deux millions et demi de Canadiens parlant le français. Ils parleront toujours le français. On a parlé le français pendant trois cents ans au Canada, et rien n'indique qu'on ne le parlera pas encore dans trois cents ans. La langue française au Canada, selon toute probabilité, survivra à l'empire britannique.

Et d'un!

Quelle serait aujourd'hui la position de l'Eglise catholique au Canada sans ces deux millions et demi de

Français? Elle aurait à peu près 800,000 adhérents (si notre mémoire est fidèle) sur une population de sept millions. Il est bon quelquefois, pour nous, Irlandais et Ecosseis, de nous rappeler des choses qui provoquent l'humilité. Nous pourrions tous être renfermés dans les limites des villes de Montréal et de Toronto, si on laissait de côté les Français.

Et de deux!

A peine cinq pour cent de ce groupe insignifiant en nombre des catholiques de langue anglaise sont mieux renseignés sur les conditions sociales et religieuses, les aspirations, les espérances, les craintes, les goûts ou les inclinations de cette grande majorité de francophiles qu'ils ne le sont sur ceux des populations de la Suède. Et le sont-ils? Où ont-ils puisé leurs renseignements? Dans le *Sar*, de Montréal; dans les journaux quotidiens de Toronto, d'Halifax et de Winnipeg; et dans des journaux anglais;

Et de trois!

Nous autres, de la petite minorité, nous ne voulions pas connaître leur langue. Nous étions si fiers de la langue anglaise! Les Ecosseis ont conservé leur vieille langue et toujours ils conservèrent les solides positions qui étaient leurs; mais les Irlandais n'ont eu que la langue de leurs nouveaux maîtres et ils ont grandi si fiers de ces nouveaux maîtres qu'ils en ont dépassé les sujets en affichant des prétentions exagérées.

Avons-nous, en quelque occasion, espéré voir les Canadiens français abandonner le français et n'employer que l'anglais? Avons-nous espéré les voir apprendre l'anglais alors que nous n'avons jamais songé à étudier le français? Nous étions la minorité; eux, étaient la majorité.

«Oh! me répondra, peut-être, à cela quelques lecteurs; cette affirmation est fautive; nous étions et nous sommes une minorité dans la population catholique, mais les Canadiens de langue anglaise forment la grande majorité».

C'est vrai. Mais comment cela sera-t-il profitable à la propagande de la foi catholique? Nous ne nous attendons pas à de nombreuses conversions dans un avenir prochain. Débarrassons-nous de ce non-sens: «Un seul drapeau, une seule langue», si nous désirons connaître la position présente de l'Eglise au Canada. Les institutions britanniques et un gouvernement qui met en pratique les principes britanniques sont incontestablement favorables à la propagation de la foi; mais le pathos et la louange immodérée de ce qui est britannique n'ont aucune valeur dans le présent débat.— Mettons de côté ces détails et tenons-nous-en aux réalités. L'heure est maintenant venue où les catholiques de langue française et de langue anglaise au Canada doivent s'entendre sur les meilleurs moyens à prendre pour coopérer à l'œuvre de l'Eglise, particulièrement dans l'action de pourvoir aux besoins spirituels des catholiques européens qui accourent maintenant en foule vers les immenses prairies de l'Ouest. En viendrons-nous à une entente ou continuerons-nous à nous quereller encore une génération, pendant que les nouveaux venus, catholiques en Europe, deviennent protestants ou incroyants dans l'Ouest?

Telles sont donc les conditions dans lesquelles l'Eglise travaille au salut des âmes en cette année 1913. Il y a deux millions et demi de catholiques qui parlent le français, leur langue maternelle. Il y a un peu plus de trois quarts de million de catholiques de langue anglaise qui ne le parlent pas, qui affectent de le mépriser et qui affirment ne voir aucune nécessité de le savoir. Il y a des milliers d'arrivants dans l'Ouest qui pourraient être desservis tout aussi bien par des francophiles que par tout autre. La moisson est abondante; les ouvriers sont peu nombreux et ils déploient toute leur activité à se provoquer et à s'exaspérer réciproquement.

Nous n'avons pas la prétention de prononcer un jugement; mais qu'on nous permette de dire ceci: «La langue française est solidement établie dans le Canada catholique, et nous ne voyons pas qu'il y ait à craindre aucun désastre politique ou religieux, du fait qu'elle continuerait à maintenir ses positions. Tout progrès tangible dans la propagation de la foi sera fortement retardé tant que l'on ne cessera pas d'être aux prises à coups de cornes.

C'est le devoir des minorités de faire des concessions autant qu'il est possible. En tant que l'Eglise catholique est concernée les anglophiles sont présentement en minorité et le seront probablement encore longtemps. Nous pourrions faire appel à la majorité protestante de langue anglaise; mais ce serait une méthode d'agir aussi pratique que de siffler pour se remonter le courage. Est-ce que la majorité des protestants de langue anglaise nous fournira des vocations à la prêtrise ou des fonds pour la propagation de la foi? Si elle n'en fait rien, unissons-nous cordialement à elle dans ce qui concerne l'établissement d'une bonne législation dans la poursuite de fins qui nous sont communes, dans un gouvernement; mais reconnaissons que cette majorité ne fera rien pour la propagation de la foi catholique.

Voilà la tâche des catholiques du Canada; deux millions et demi d'entre eux parlent français et vont tenir mordicus à leur langue. Et un fait est plus important qu'une douzaine de théories.

La substitution de la seule langue anglaise à toute autre langue présentement parlée fut-elle accomplie de l'Atlantique au Pacifique, quelle serait la perte ou le gain qu'on en obtiendrait? C'est là, d'après nous, un sujet de spéculations sans profit. Nous ne sommes pas prêt à faire des conjectures. De semblables conjectures ne valent rien.

Le Canada dont il s'agit, c'est le Canada que nous connaissons. Cette jeune et grande nation est nôtre avec toute sa force et toute sa faiblesse; et une langue parlée par des millions de Canadiens catholiques, qu'elle soit un principe de force ou de faiblesse pour ce pays, n'est pas un fait qu'on force à disparaître à coups d'arguments; et tenter de l'enrayer ou d'imposer des limites arbitraires à son étude ou à son emploi, n'est pas plus sage.

### Le premier ministre d'Angleterre parle des armements

Dans un discours politique qu'il a fait récemment à Leeds, Angleterre, M. Asquith a dit au sujet des armements:

«Dans les cinq années qui viennent de s'écouler, les cinq plus grandes puissances du continent ont augmenté d'au moins une fois et demie leurs dépenses militaires.

«Le gouvernement britannique regrette cette dérivation énorme de richesses nationales vers des terrains improductifs.

«Vous me demandez combien de temps va durer cet état de choses. Lors du banquet du Guild Hall, j'ai adressé aux hommes d'Etat un avertissement. Vous pouvez me dire: «Les paroles, c'est fort bien, mais que faut-il faire?»

«Ma réponse, la réponse d'un homme qui n'est ni rhéteur, ni sentimental, c'est que rien d'efficace ne pourra être fait, tant que les populations elles-mêmes n'auront pas forcé les grandes puissances du monde à alléger de concert le fardeau sans cesse croissant de nouveaux impôts. L'augmentation grandissante des dettes nationales nous conduira au résultat que n'ont pu atteindre jusqu'ici ni les philosophes, ni les idéalistes. Nous saisissons toutes les occasions que nous pourrions découvrir ou faire naître, afin qu'un accord intervienne pour alléger le fardeau sous le poids duquel sont étouffés les espoirs et les meilleures aspirations de l'humanité.»

# LOUIS VEUILLOT

apprécié par le  
comte de Mun

Nous reproduisons ci-dessous la partie principale du discours admirable prononcé au banquet du centenaire de Louis Veillot, par le comte Albert de Mun, qui appartient par alliance à la famille de Montalembert:

J'ai connu Louis Veillot en 1872, alors que, dans l'enthousiasme de la vérité sociale, à mes yeux dévoilée soudain par la douleur patriotique, j'entrais sur le grand chemin des œuvres catholiques, avec les habitudes d'action et de pensée que la discipline militaire avait formées en moi, et qui, par l'instinctif besoin de l'unité dans la doctrine, de l'autorité dans le commandement, de la simplicité dans l'obéissance, tournaient naturellement vers l'infaillible magistère du Chef de l'Eglise ma foi et ma raison.

Rien, dans mon éducation première, ni dans mes traditions familiales, ne m'avait prédisposé à recevoir l'influence de Louis Veillot. Tout, au contraire, par les liens intimes de mes plus chères affections, me rattachait aux hommes, alors séparés de lui par des barrières qui semblaient infranchissables. Cependant, l'emprise du maître fut, sur moi, dès la première rencontre, profonde et décisive. Je dis le maître, et je veux insister sur le mot, afin de marquer le sens que, dès lors, il eut pour moi, et qu'il garde encore après tant d'années.

Sans doute, je n'avais pas, du premier coup, reconnu, dans la profondeur de sa pensée, dans la puissance de son style, dans la verve de son esprit, l'écrivain sans pareil dont mon illustre confrère Jules Lemaitre a consacré la gloire en des pages définitives. J'ignorais de lui presque tout, sinon les colères qu'il soulevait sur son chemin. Mais ces colères elles-mêmes m'avertirent qu'un homme était là, qui les bravait. J'allai vers lui, ravi de cette audace, et ce ne fut pas le polémiste, ce ne fut pas le prosateur, qui s'empara de mon intelligence, ce fut le soldat qui conquiert mon cœur. Je l'aimai parce qu'il servait, sans ménagements, la cause que j'embrassais, parce qu'il défendait, sans fléchir, la doctrine qui déjà gouvernait mon esprit, parce qu'il la défendait contre les amoindrissements, aussi bien que contre les négations, parce que, suivant la grande parole de saint Hilaire, il ne permettait pas pas « la vérité fut livrée, comme une dépouille, à l'erreur ». C'est pourquoi, en ces jours de fiévreuse espérance, d'emportement généreux vers le grand rêve de la société chrétienne restaurée, je saluai en lui le maître par excellence.

Pourtant, je conservais pour d'autres le culte inspiré par les souvenirs de ma jeunesse. Il se faisait en moi, nouveau venu dans l'arène catholique, quelque chose de semblable à cette admiration commune dont nous contemplons aujourd'hui le spectacle salubre. Montalembert, à vingt ans, debout en face des Pairs de France, plaidant pour l'Eglise et pour la liberté, demeurait, à mes yeux ravis, le type enchanteur du chevalier chrétien. A l'époque où me reportent ces souvenirs, Dieu l'avait rappelé, couronnant sa vie par le double sacrifice de la souffrance physique et de l'inaction publique, plus cruelle à cette âme trempée pour le combat. Je lisais ses discours, comme un jeune soldat s'exalte aux récits des anciens. Quand je m'en détournais, c'était pour courir aux sources d'ivresse, au flot harmonieux, déroulé par Lacordaire sous les pas d'une génération à peine remplacée par la mienne. Et puis, le cœur plein de ces généreux breuvages, je retournais à Louis Veillot, comme à la fortunante nourriture dont mon esprit, affamé de certitude et d'affirmation, sentait, à mesure que j'avancais sur le chemin de ma vie nouvelle, le besoin toujours plus pressant.

Après quarante années, agitées par des luttes presque sans trêve, traversées par des épreuves publiques souvent douloureuses, mais remplies, de la première à la dernière, par le double amour de l'Eglise et de la patrie, dont fut dévorée ma jeunesse, je sens mon âme encore partagée entre tous ces enthousiasmes. Et, par l'effort de la foi, m'élevant, autant que je le puis, au-dessus des opinions humaines, essayant de voir au-delà du temps, je songe que ces grands hommes sont aujourd'hui réunis près du Dieu qu'ils ont servi, et que, sur la pierre qui couvre leurs restes, on pourrait pour tous écrire la célèbre et superbe épitaphe que Louis Veillot composa pour lui-même. Ils ont cru et ils voient. Ils voient ce qu'ils ont tant rêvé.

Merveilleuse puissance de la foi catholique qui, pour les vivants, dans l'évocation des morts réconciliés, fait paraître la plus haute, la plus fortifiante leçon de justice et de charité! Ainsi se noue perpétuellement, de la terre au ciel, la chaîne sans fin qui unit tous les membres de l'Eglise, et c'est elle, elle qui « traverse les siècles, comme parlait le cardinal Pie, sauvant les âmes et recrutant les légions de l'éternité »; c'est elle, l'Eglise catholique, apostolique et romaine, qui, dans l'histoire de ses serviteurs, respirent par delà les contingences du temps, par delà les colères et les disputes, les faiblesses, les excès, les erreurs même de l'humanité, comme l'éternel et magnifique objet d'un amour passionné.

Ce grand amour de l'Eglise, cet amour qui prend tout entier l'homme qu'il a subjugué, et qui lui commande de se donner sans réserve, fut, en Louis Veillot, l'aliment constant du génie. A ceux qui cherchaient ses conseils, il ne donnait pas d'autre réponse.

La première fois que je l'approchai, accueilli par cette cordiale bonté qu'ont connue tous ses familiers, il ne me parla ni de la politique, ni des hommes, ni des faits du jour. Et pourtant, c'était l'heure où se jouait, à l'Assemblée nationale, le destin de la France. Mais, pour moi seul, sans apprêt, avec ce simple abandon qui faisait de lui un causeur inimitable, il improvisa une admirable leçon sur l'Eglise et sur le rôle que sa mission divine lui confère dans le monde. Inoubliable leçon, dont les années n'ont jamais effacé la mémoire.

L'heure où j'entendais cette exaltation de l'Eglise était, pour moi, grave entre toutes. Au temps où je connus Louis Veillot, j'étais encore tout frémissant de la lutte affreuse qui venait, dans Paris incendié, de mettre aux prises l'ordre légal et la barbarie révolutionnaire. Dans le trouble de ces journées funestes, une obsession s'était emparée de mon âme, qui ne devait plus lui laisser de repos, depuis qu'en face d'une église profanée j'avais assisté à la rencontre tragique du peuple et de la force, devant la croix abattue. Tout le problème social c'était, ce jour-là, dressé devant mes yeux.

Il n'a pas cessé de hanter ma conscience. Quand elle y retourne, dans l'angoisse toujours renouvelée d'une société ravagée par la nostalgie du divin, je rouverte le livre qui, en ces jours lointains, remua, jusqu'au fond de moi-même, des émotions inconnues. J'ai tort de dire un livre. Ce sont quelques pages, une douzaine au plus, écrites en 1848, au lendemain des journées de juin, et qui forment l'avant-propos de la première édition des « Libres-Penseurs ».

Elles sont aujourd'hui presque classiques. Il y a quarante ans, quand je les découvris, elles me jetèrent dans une sorte de bouleversement. Qui, parmi ceux dont l'œuvre de Veillot a captivé l'esprit, qui ne les connaît? Qui ne se souvient de l'apostrophe terrible à la bourgeoisie libre-pepseuse: « Vos doctrines ont versé le vin de ces colères abominables. Vous n'êtes point innocents de cette guerre impie... Votre crime est d'avoir haï Dieu. Ce crime, « vous l'avez imposé à une partie du peuple, et c'est là votre péché et votre punition. » Il faudrait tout citer, jusqu'au poignant anathème, jeté par le fils du travailleur, mort courbé sur son dur labeur, au « crime d'une société que « rien ne peut absoudre, parce qu'ayant « renié Dieu, elle a renié le pauvre, en « abandonnant son âme ».

Toute l'action sociale catholique est contenue dans ces paroles de feu. Ce n'est pas assez dire. Elles portent en elles, par la question qu'elles posent devant la société moderne, l'avenir de la civilisation. Depuis un siècle, cette question trouble les nations, aucune plus profondément que la nôtre. Chaque jour, le vide creusé dans l'âme populaire par l'écroulement de ses vieilles croyances apparaît plus profond. Chaque jour aussi, dans la foule déstituée des espérances immortelles, grandit le tourment des besoins inassouvis. Et le mot de Veillot, vieux de soixante ans, semble écrit hier: « A la place de l'Evangile de « Dieu qui le consolait, le peuple en accepte d'autres qui le rendent fou. « Vainement, on lui jette les millions, « les décrets, offrandes de la peur. Implacable, il assiege un rempart qu'il sent « trop faible pour le contenir. A ce peuple frémissant, qui donnera la justice et la paix? »

O sainte Eglise du Christ? Les grands serviteurs de ta cause ont répondu, tour à tour, par ton nom. Après eux, en ce jour qui rappelle tant de combats livrés pour ta gloire, je veux

ajouter à leur voix les accents affaiblis de la mienne

Jeté par le destin de ma patrie au milieu des convulsions de l'âge démocratique, je retrouve en mon cœur, au soir de ma journée, les espoirs magnifiques qui furent, au matin, les compagnons de ma route. Nul n'a plus fait, pour les graver dans mon âme, que l'illustre serviteur de Dieu, dont, il y a un siècle, l'humble berceau reposait dans la demeure d'un simple artisan. En offrant à sa mémoire l'hommage de mon admiration, j'ai voulu qu'il fut surtout celui de ma reconnaissance

A. DE MUN,  
de l'Académie française

## M. BRIAND ET LES CATHOLIQUES

M. Maurice Barrès publie, dans le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes*, un article sur les églises de France.

Il rapporte une conversation qu'il eut, sur ce sujet, avec M. Briand, alors président du Conseil, en France; en voici le passage essentiel:

— « Enfin, monsieur le ministre, nos églises tombent, ou vont tomber en ruines. Comment parer à ce désastre? Qu'est-ce que vous allez faire pour les empêcher de mourir? »

Il eut un geste un peu las du bras et de l'épaule gauches, un geste pour me ramener à un bienfaisant optimisme et au juste sentiment des choses.

— Mais non, monsieur Barrès vos craintes, laissez-moi vous le dire, sont excessives et injustifiées, les églises ne tombent pas.

— C'est une question de fait, et les faits ne me donnent que trop raison... En tout cas, elles tomberont par le simple jeu de la loi. Vous le contestez, monsieur le ministre? Cela résulte pourtant de textes. Les communes propriétaires ne sont pas obligées d'entretenir leurs églises. Là-dessus, nous sommes bien d'accord n'est-ce pas?

— Oui, monsieur Barrès.

— Et les catholiques, non plus, ne sont pas obligés à l'entretien? »

Le regard du ministre se réveilla. Je venais de le toucher au défaut de la cuirasse. Dans sa loi, il n'a pas plus trouvé le moyen de contraindre les catholiques que de contraindre les communes, et son embarras serait extrême, si les fidèles, décidant de se désintéresser d'immeubles sur lesquels on ne leur donne aucun titre, laissent les églises joncher le sol de leurs débris... Se crut-il visé? Pensa-t-il que je le menaçais de cette conspiration des catholiques? Avec le mouvement d'un félin qui se ramasse, il se mit en défense, et d'une voix plus âpre:

— Le clergé a des ressources immenses. Si l'on m'y force, je dirai quels véritables concerts, avec tourniquets à la porte, on installe dans certaines églises, et j'établirai les sommes qu'on encaisse... On préfère les employer à soutenir des patronages, qui sont des œuvres de guerre, au lieu de réparer les églises. Qu'on ne m'oblige pas à le dire à la tribune.

Est-ce assez clair? Et quand donc les yeux obstinément fermés des optimistes quand même s'ouvriraient-ils sur ce qu'on peut attendre de cette planche pourrie qui a nom Briand?

### Cérémonie patriotique

Le 2 décembre, s'est déroulée à Loigny (France) une cérémonie patriotique. On a transporté dans la nouvelle église de cette localité les restes de l'héroïque commandant Fouchier, du 37<sup>e</sup> de ligne, qui, pendant plusieurs heures, avec un indomptable courage, soutint la lutte contre les Prussiens dans l'église de Loigny, tandis que les zouaves pontificaux tentaient de reprendre le bourg.

Le corps du commandant a été inhumé à côté des cercueils des généraux de Sonis et de Charette.

C'est Mgr l'évêque de Chartres qui a présidé la cérémonie à laquelle assistaient les anciens zouaves volontaires de l'Ouest, qui avaient tenu à se grouper autour du commandant comte Couéssin.

M. le chanoine Jubant a prononcé une oraison funèbre, toute vibrante de patriotisme, où il a associé dans un même hommage les généraux de Sonis, de Charette et le commandant Fouchier, dont l'héroïsme au milieu des défaites de l'année terrible mit un peu de gloire sur le drapeau français. Après l'absoute, M. Noyer, fils d'un capitaine tué à la bataille de Loigny, a prononcé quelques mots.

## Le marché de Montréal

### PRIX DU GROS

|   |       |
|---|-------|
| Avoine (Québec et Ontario) n° 2 S                 | 39    |
| — — — — — n° 3                                    | 38    |
| Sarrasin, 48 lbs.                                 | 65    |
| Blé d'Inde jaune (n° 3)                           | 80    |
| Orge moulu  | 53    |
| Farines fortes à boulanger:                       |       |
| — Manitoba S. B., 2 sacs                          | 4 90  |
| — Huron à pâtisserie, 2 sacs                      | 5 80  |
| Farine de blé d'Inde blanc pour boulanger, 2 sacs | 4 40  |
| Avoine roulée, 90 lbs.                            | 3 32  |
| Moulée pure, 1 tonne                              | 34 00 |
| — mélangée, 1 tonne                               | 31 00 |
| Foin, n° 1, 1 tonne                               | 14 50 |
| — n° 2, 1 —                                       | 12 00 |
| Œufs frais (rares)                                | 50    |
| — choisis   | 36    |
| — n° 1  | 32    |
| Beurre, crémier, 1 <sup>re</sup> qualité          | 31    |
| — 2 <sup>me</sup> qualité                         | 30    |
| — de laiterie                                     | 25    |
| Peaux vertes, n° 1                                | 14 00 |
| — n° 2  | 13 00 |
| — n° 3  | 12 00 |
| — de veau   | 17 00 |
| — d'agneaux, chacune                              | 60    |

## La danse

Par Mgr L.-M. DUGAS, Prot. Apost.

L'auteur a condensé dans cet opuscule, au sujet de la danse, la vraie doctrine telle qu'exprimée par les pères, les docteurs, les synodes, les conciles, les évêques et les catéchistes de l'Eglise, et il a ajouté à ce compendium le témoignage des payens et des gens du monde.

Ce petit livre devrait être d'autant plus répandu que la danse est devenue l'une de nos plus grandes plaies sociales, même au sein de sociétés soi-disant catholiques comme les Chevaliers de Colomb.

En vente à la CROIX, 25, Saint-Gabriel, Montréal, au prix de

10 c. l'exemplaire;  
\$3.00 les 50 exemplaires;  
5.00 le 100

## Vers la Terre Sainte

Par l'abbé J.-A. L'Archevêque

Ce magnifique volume de 450 pages est en vente à la Croix au prix de 50 sous l'exemplaire; ou, par la poste, 60 sous l'exemplaire.

## Avis important

1. — L'abonnement à la CROIX est payable d'avance et nous invitons nos lecteurs à satisfaire fidèlement à cette obligation.

2. — Tout chèque à l'ordre de la CROIX ou de son directeur doit être fait payable au pair à Montréal. S'il ne l'est pas, le signataire doit ajouter, au montant qu'il veut payer, 15 cts pour les frais de perception dudit chèque.

3. — Tout lecteur qui désire cesser de recevoir la CROIX doit au préalable payer tout ce qu'il doit à notre administration et nous aviser LUI-MÊME de son désir. Autrement, s'il compte sur son maître de poste pour nous donner tel avis, il doit s'attendre à des désagréments, car, souvent, le maître de poste oublie ou néglige de le faire et ce à la naissance des différends dont nous voudrions éviter les conséquences à nos lecteurs.

LA DIRECTION.

Les Juifs de New-York auraient fait une quête en faveur de Beiliss, l'acquittement de Kieff, pour qu'il puisse acheter une ferme en Amérique. La quête aurait produit 100,000 dollars. Beiliss est évidemment leur homme.

Le R. P. Pavisich, rédacteur de la *Civiltà Cattolica*, est mort dans un village des environs de Naples où il se soignait sans cesser de travailler.

Mieux vaut avoir le cœur déchiré que de l'avoir vide.

# Les Fourrures Desjardins

ont un cachet particulier qui les distingue de toutes les autres. C'est pourquoi elles ont toujours été, et sont plus que jamais, en faveur auprès de la clientèle qui sait apprécier la qualité, le chic et le fini d'un vêtement ou d'une parure.

Choix unique en Canada de fourrures de toutes sortes. Toutes les dernières créations de Londres, Paris, Vienne et New-York. Modèles exclusifs.

### Spécialité de Mouton de Perse

Plusieurs centaines de manteaux de meilleur goût et de la plus haute qualité. Les peaux de Mouton de Perse que nous employons nous sont consignées directement des principaux postes d'achat de Russie et d'Allemagne par nos agents, ce qui nous permet de vendre à meilleur marché que partout ailleurs.

### Pardessus en Fourrures, Pardessus Fourrés et garnis en Fourrures

Très bel assortiment. Toutes les grandeurs. Finis avec soin par des experts, ces pardessus se recommandent par eux-mêmes aux acheteurs les plus exigeants.

Pardessus en drap, avec collet en fourrures, de \$25 en montant.

## Chas Desjardins & Co LIMIÉE

Fourrures en Gros et en Détail

130, RUE SAINT-DENIS, 130.

Pour avoir un bon travail à bon marché, il faut venir à

## L'IMPRIMERIE de la "CROIX"

25, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

Nous exécutons tous les travaux, depuis le gros volume jusqu'à la simple circulaire, et depuis le catalogue de commerce jusqu'aux formules de compte ou de lettre.

Avant tout, nous cherchons à satisfaire nos clients et nous ne sommes contents que lorsqu'ils le sont eux-mêmes.

Nous donnons des estimés à tous ceux qui nous en demandent

## LA "CROIX" 25, Saint-Gabriel, Montreal

Tél. Bell Main 6974.

## Histoire de l'Eglise Catholique

DANS L'OUEST CANADIEN

(1659-1905)

Par le R. P. A.-G. MORICE, O.M.I.

Trois forts volumes reliés, superbement illustrés de photographies, cartes, fac-similés.

(80 chapitres au lieu des 43 de la traduction anglaise)

Prix : \$5.60 et \$6.60 franco, selon la qualité de la reliure.

Adressez les commandes à la CROIX, Montréal.

# L'ÉDUCATION INTELLECTUELLE DE L'ENFANT

Après une période plus ou moins longue passée dans l'inconscience, la raison s'éveille progressivement, l'âme se découvre elle-même et se regarde. Ici commence l'éducation consciente, intellectuelle, la culture de l'esprit. Sans la négliger plus que les autres, on s'en fait souvent dans les familles une idée inexacte. Il n'est pas rare d'entendre identifier avec l'instruction, l'éducation intellectuelle, voire même l'éducation toute entière. Et, moyennant une seconde confusion qui fait se reposer complètement de cette instruction sur les maîtres, la famille assiste passivement à ce travail; tout au plus intervient-elle en second, comme auxiliaire de la maison d'éducation ou du précepteur. Il y a là tout ensemble une confusion et une interversion de rôles regrettables.

L'éducation concerne toutes nos facultés ou moyens d'action et se trouve dans la progression continue de leur vigueur et de leur souplesse, et puisque nos facultés sont corporelles, intellectuelles ou morales, nous aurons une triple éducation ou gymnastique: celle du corps, celle de la pensée, celle du vouloir. Instruction signifie plus particulièrement l'ensemble des matériaux ou éléments fournis à la pensée: notre bagage intellectuel. Cette somme de notions acquises n'est donc qu'une partie de l'éducation, et non la plus importante. Car mieux vaut un esprit moins orné, mais plus vigoureux, ainsi capable de progresser, qu'une intelligence encombrée, sans souplesse pour se dégager et s'étoffer davantage. L'instruction est un moyen, l'éducation un but. Comme le sang, les nerfs, les muscles ont pour première loi de se fortifier, de prendre du ton; ainsi l'idéal à poursuivre ici, c'est une imagination toujours plus vive, une mémoire constamment plus fidèle, un profond croissant dans la conception, le jugement, le raisonnement, un langage enfin qui exprime le fruit de ce travail avec toujours plus de grâce et de netteté. Quant aux images et idées sur lesquelles l'enfant s'exerce pour assouplir ces muscles de l'esprit, leur importance est indéniable, mais pourtant relative.

Le rôle effacé des parents dans cette formation de l'enfant est aussi regrettable que l'erreur dont il provient, et que nous venons de signaler. Il est vrai, le traitement rationnel et suivi de ces énergies de l'âme demande des maîtres compétents, et la famille ne saurait, à peu d'exceptions près, s'instituer le pédagogue de ses enfants, pas plus que son médecin ou son directeur de conscience. Toutefois, la famille ne peut s'attribuer un rôle secondaire dans cette œuvre. Quoi qu'en aient dit les théoriciens d'Etat, l'auxiliaire n'est pas le père, mais le maître. Tout d'abord, parce que l'enfant appartient par nature à ses parents, et malgré que l'Etat offre les moyens d'instruction, ceux-ci demeurent libres dans leur choix. A eux de déterminer le genre d'instruction, le caractère des éducateurs dont ils demanderont la collaboration. Mais la famille gardé la haute direction sur l'éducation, surtout par l'influence prépondérante qu'elle y peut et doit déployer. Le bienfait principal de cette éducation est, avons-nous dit, l'épanouissement graduel des aptitudes. Et qui donc, mieux que les parents, peut connaître, éprouver les tendances de leur fils? Le maître voit trop d'enfants et dans un laps de temps trop bref, pour noter avec rigueur le degré d'évolution, encore moins pour soumettre à des efforts gradués et suivis les facultés d'un chacun. Et puis, l'enfant ne se livre qu'à moitié à ses maîtres et dans la stricte mesure de ce qui lui est imposé. Car, des cet âge, le devoir paraît austère, et l'on fait avec plus de plaisir des actes pénibles, mais librement choisis, qu'une besogne facile prescrite par autrui. Au foyer, par contre, un père, une mère sagace auront tôt fait d'établir cette échelle des capacités. Au pittoresque de ses récits et inventions, aux inépuisables trouvailles de ses jeux, ils verront la vivacité de son imagination; à travers ses souvenirs spontanés, la valeur de sa mémoire; aux réflexions et réponses fortuites, la mesure de son esprit et de son jugement. L'enfant est plus libre, plus lui-même chez lui qu'à l'école, et c'est pourquoi sa famille le connaît mieux.

Elle peut aussi avoir une influence plus pénétrante, parce que non officielle et inconsciente pour l'enfant. Il est des parents — et tous devraient agir ainsi — qui cultivent non seulement les sens extérieurs de l'enfant par les belles choses qu'ils leur font voir ou entendre, mais aussi l'imagination par des histoires évocatrices, sans négliger de les faire raconter à nouveau et d'en faire inventer par les enfants eux-mêmes, et aussi en corrigeant ou l'exubérance trop grande ou l'incomplet de cette force imaginative; ils agissent de même pour la mémoire, par des interrogations qui provoquent le souvenir et portent plus facilement sur les choses que l'enfant retient moins bien; de même pour le jugement que l'on suscite et dirige sur des idées proportionnées à son âge. Tout cela se fait simplement, au courant des circonstances de la vie de famille, d'un air presque distrait; et l'enfant, qui ne soupçonne pas le but éducatif de ces récits, de ces questions, et ne voit là rien de pédagogique, de scolaire, d'obligatoire, se livre d'autant plus facilement, avec intérêt. Ses énergies se déploient alors intensément, sans réserve, comme en tout ce qu'il fait ou croit faire de lui-même. C'est pour lui un jeu dont il ne voit que le côté attrayant: il en oublie la fatigue, l'effort efficace qui forge au même instant son âme encore dilatée sous l'ardeur juvénile. A la famille de comprendre les ressources providentielles dont elle dispose pour ébaucher elle-même, continuer de concert avec le maître, parfaire enfin l'œuvre que celui-ci ne saurait très souvent mener à terme. La famille est donc, pour l'esprit comme pour le corps, le grand et nécessaire éducateur. A elle de choisir ses collaborateurs, de les aider et surtout de compléter leur œuvre.

Deux choses intègrent la formation de l'esprit: le jeu des facultés, les connaissances qu'elles acquièrent. Car, à côté de l'intelligence, n'ayons garde d'oublier ses auxiliaires: l'imagination, la mémoire et aussi le langage. L'imagination est un véritable écran, mais doué de vie, qui reflète en nous tout l'extérieur et, dans ses loisirs, combine ces images. Sans se reposer dans la contemplation d'une imagination qui s'éveille, s'accroît, brille toujours davantage et assez souvent divague, il faut la pousser, mais en lui évitant les écarts. Sa perfection n'est pas dans les productions les plus éloignées du vraisemblable, le chimérique pur, l'incohérent, le fantastique à la manière de Victor Hugo: elle n'est pas davantage dans les tons criards du grotesque, du ridicule, du casse. Toute imagination qui s'éloigne trop de la réalité et se plaît dans les chimères, celle qui, à l'opposé, se rive trop au réel et n'en voit que la surface, le côté imparfait et défectueux, sont à réfréner, à corriger vigoureusement: car la première prépare les utopistes comme J.-J. Rousseau et leurs théories contre nature; l'autre donnera plus tard le sceptique spéculatif ou pratique, sophiste qui jongle avec la vérité ou clown qui s'amuse de spectateurs qu'il n'estime pas. L'imagination normale consiste à toujours mieux peindre le réel, à en combiner les couleurs en des proportions différentes souvent, jamais excessives, ni surtout incohérentes. Il faut également surveiller la mémoire, car elle aussi a ses défauts. Le plus grave est assurément sa faiblesse, qui l'empêche de retenir la plupart des choses perçues. Cela tient surtout à un manque d'attention au moment même de l'expérience. Il se peut, par contre, qu'une mémoire retienne tout et soit capable d'un véritable acrobatie, comme de répéter une poésie en allant du dernier vers au premier, ou bien garde avec une égale fidélité les choses les plus insignifiantes et les plus essentielles. Tout cela est défectueux, car s'il faut à la mémoire un burin, l'attention, du moins, doit-elle graver plus ou moins profondément d'après l'importance relative, et surtout mettre de l'ordre dans ce dépôt où l'intelligence vient si souvent puiser. Montaigne a bien dit: «C'est le réceptacle et l'estuy de la science que la mémoire. La surveillance de l'esprit revêt encore plus d'importance, mais, à cause de cela même, nous en savons les lois. On doit exiger de lui une conception tous les jours plus nette, un jugement continuellement plus profond et plus pondéré, une discussion progressivement plus rigoureuse et plus sereine des idées, assertions et systèmes dont il a connaissance. Enfin, l'on doit habituer l'enfant à s'exprimer clairement. Il doit arriver à posséder sa langue en pénétrant peu à peu ses ressources et ses nuances, s'en servir avec correction, aisance, originalité. Dans ce vêtement de la pensée qu'est le langage, la justesse est, en effet, la première qualité, car l'expression est

d'autant plus parfaite qu'elle se moule plus exactement sur le réel. Mais la parole ordinaire ne suffit pas toujours à rendre ce que l'homme voit ou sent. Car chacun de nous s'élève à certaines heures, au-dessus de la réalité, vers le beau absolu, à l'idéal, et le seul langage qui le puisse exprimer, c'est l'art. Celui-ci est d'abord utile à beaucoup pour répandre et conserver le vrai. La vérité n'est-elle pas souvent austère, et si elle n'apparaît sous des aspects agréables, ne sera-t-elle pas méconnue ou très vite oubliée. Ce qu'Ozanam disait des lettres vaut pour toute forme du beau: «L'art reçoit la vérité au sortir de la science et la reproduit avec l'éclat du beau, afin de la propager d'abord et de la conserver ensuite. Car si les ouvrages excellents commencent par la pensée, c'est par la forme qu'ils durent.» L'Eglise elle-même ne doit-elle pas d'être mieux comprise et moins oubliée à son poème de pierre, de couleur et d'harmonie? L'art à un rôle plus élevé, plus universel encore. Lui seul rend exactement ces désirs vagues, ces intuitions qui s'emparent de tout homme à certaines périodes, en des circonstances diverses de la vie. On peut dire que la culture des arts est nécessaire à l'enfant. Non pas qu'il doive devenir à la fois peintre et sculpteur, musicien et poète. Chacun de nous a cependant une correspondance plus marquée avec tel art. Développer ces dispositions, c'est préparer à l'enfant le moyen de rendre plus tard ces choses que la parole ordinaire ne peut traduire parce qu'elles ne sont pas la pure réalité, mais le meilleur et le plus mystérieux de nos aspirations. Ne laissons pas s'atrophier dans l'enfant ces ailes données à notre âme pour nous élever au-dessus de la vie vulgaire et de ses tristes réalités dans les pures régions de l'idéal.»

(Revue Saint-Thomas d'Aquin)

## La conservation des légumes

Pendant la mauvaise saison on est malheureusement privé de légumes verts. Aussi, les ménagères doivent-elles essayer de remédier à cela en faisant des conserves à l'époque de la maturité. Nous allons donner quelques recettes qui permettront de faire, pour l'hiver, une provision de légumes les plus précieux.

Pour les haricots verts, il existe diverses recettes. Celle qui est la plus employée à la campagne, par les fermières expertes, consiste à les cueillir quand ils sont à point, à couper les deux extrémités, comme si on voulait les consommer de suite, puis à les faire sécher à l'ombre dans un lieu bien aéré. On les enfle ensuite en chapelet et on les garde dans un endroit sain et sec. Il suffira, quand on voudra les utiliser, de les faire revenir dans l'eau tiède, ils n'auront rien perdu de leur saveur ni de leur couleur.

On peut encore les conserver dans la saumure. Pour cela on les lavera à l'eau froide après les avoir épluchés, on les fera bouillir pendant dix minutes dans de l'eau légèrement salée, on les trempera de nouveau dans l'eau froide et, une fois égouttés, on les placera dans des pots remplis de saumure qu'on recouvrira d'une couche d'huile. On bouchera ces pots avec un tampon de bois ou de liège recouvert d'une feuille de papier parchemin. Quand on voudra employer cette conserve, il sera bon de la dessaler au préalable.

Certaines ménagères épluchent les haricots, puis les font bouillir pendant dix à douze minutes. On verse ensuite dans une boîte en fer blanc ou un bocal un peu de l'eau qui a servi à la cuisson qu'on aura eu soin de saler légèrement. On place le récipient dans une eau que l'on fait bouillir, puis on le retire après refroidissement. S'il s'agit de bouteilles, il sera bon de les placer debout dans la marmite en les séparant par un peu de foin ou de vieux linge afin d'éviter les chocs pendant l'ébullition.

Pour les petits pois, nous conseillons d'employer ce dernier moyen. C'est celui qui nous a le mieux réussi. Il sera bon de cacheter à la cire le bocal qui les contiendra.

Les fèves et les haricots écossés se traitent de la même manière.

Il arrive que ces divers légumes ont une tendance à jaunir et qu'on peut corriger par l'emploi de cinq à six cuil-

lerées le jus d'épinard qu'on obtient en écrasant ces herbes.

Passons aux carottes. Il est préférable de conserver les variétés semées en juin, car elles sont infiniment plus tendres que celles semées au printemps. Le procédé le plus simple, qui est cependant d'une efficacité démontrée, consiste à les laisser en place dans le jardin en les couvrant simplement de paille ou de feuilles sèches. Si l'on a besoin de l'emplacement qu'elles occupent, on les arrachera, mais on creusera une fosse au fond de laquelle on déposera un lit de paille. On y placera les carottes effeuillées sur lesquelles on mettra une nouvelle couche de paille qu'on recouvrira ensuite de terre bien tassée.

Quand on voudra prendre des carottes, il conviendra de refaire les garnitures telles qu'elles étaient précédemment.

Les tomates peuvent se conserver entières ou à l'état de jus. Dans le premier cas, il faudra les choisir bien mûres, bien saines et bien grosses, les placer dans de grands pots en terre et les couvrir d'une forte saumure pour les mettre à l'abri du contact de l'air. Lorsque le moment de les employer sera venu, on n'aura qu'à les faire tremper dans l'eau froide pendant vingt-quatre heures. On constatera qu'elles sont aussi bonnes que si on venait de les cueillir au jardin.

Il est encore possible d'avoir des tomates fraîches jusqu'au mois de janvier. Il suffit de les couper au moment où elles commencent à rougir et de les laisser attachées à la tige dont l'extrémité sera bouchée à la cire. On les placera ensuite sur des claies recouvertes de paille de façon à ce qu'elles ne puissent se toucher. Elles se conserveront parfaitement à la condition qu'on ait soin de les visiter de temps en temps pour enlever celles qui sont mûres et menacent de se gâter.

Lorsqu'on veut n'en conserver que le jus, il faut cueillir le fruit lorsqu'il est parfaitement mûr. On l'essuie soigneusement, on l'écrase à la main dans un chaudron qu'on met ensuite sur le feu pendant une petite demie-heure en ayant soin de remuer avec un bâton pour empêcher l'adhérence. On passe ensuite un tamis et on met le jus en bouteilles qu'on ficelle et qu'on fait bouillir au bain-marie pendant vingt ou vingt-cinq minutes. On laisse dans l'eau jusqu'à refroidissement et on cache à la cire.

Pour les choux, il faut choisir ceux qui mûrissent à l'automne. On les arrachera par un temps sec et tant que la pluie ne sera pas à craindre, on les laissera sur le sol, la tête en vas, le pied en l'air. On pourra ensuite les déposer au grenier où on les rangera, la racine en l'air. Dès lors, ils ne seront pas atteints par la gelée ni la pourriture. Avant de les utiliser, on les fera tremper dans l'eau pendant quelques heures.

Pour les choux-fleurs, on les attache la tête en bas au plafond d'une cave ou d'un cellier; ils se conservent parfaitement.

On conserve encore les choux cabus de toutes sortes en les replantant les uns à côté des autres, le têtes inclinées vers le nord, dans des rigoles peu profondes, à l'abri d'un mur de cette même exposition. Quand les grands froids menacent, on établit un bâti sur lequel on place des paillassons qui garantissent les choux des gelées et de la neige, on découvre par les beaux jours.

Enfin, pour ce qui est des choux rouges, on les place la tête en bas dans des rigoles et on les recouvre de terre. Selon les besoins et jusqu'au printemps, on les retire. Les feuilles extérieures sont pourries, mais celles du cœur restent d'un très beau rouge.

Professeur d'agriculture

## LA DANSE ET LES MONDAINS

Mgr L. M. Dugas, dans son opusculé, à tenu à apporter contre la danse le témoignage des mondains eux-mêmes:

Une jeune dame qui vivait éloignée du monde et qui, demoiselle, n'était jamais allée au bal, n'ayant pu se dispenser d'assister au mariage du frère de son mari, écrivait le lendemain ce qui suit à une de ses amies: «La réunion était nombreuse, les toilettes extrêmement brillantes; j'ai eu le plaisir d'être une des plus simples de la compagnie. C'est là que j'ai vu valser pour la première fois; il m'a suffi de cette danse pour comprendre combien les bals sont dangereux et m'affermir plus que jamais dans ma résolution de les fuir.»

Un jour, Mgr de Roquette, évêque d'Autun, écrivait à Bussy-Rabutin, connu dans le monde par son amour pour les plaisirs mondains, afin de savoir quel était son avis sur les bals. Voici la réponse qu'il reçut:

«J'ai vu l'avis sur les bals que vous m'avez envoyé et puisque vous désirez savoir ce que j'en pense, je vous dirai que je n'ai jamais douté qu'ils ne fussent dangereux. Ce n'a pas été ma raison seulement qui me l'a fait croire, c'a été mon expérience et, quoique le témoignage des Pères de l'Eglise soit bien fort, je tiens que, sur ce chapitre, celui d'un homme du monde comme moi doit être d'un plus grand poids... Je sais qu'il y a des gens qui courent moins de hasards en ces lieux-là que d'autres; cependant les tempéraments les plus froids s'y échauffent et ceux qui sont assez glacés pour n'y être pas émus, n'y ayant aucun plaisir, n'y vont pas. Ainsi il n'est pas nécessaire de leur leur défendre; ils se les défendent assez d'eux-mêmes. Quand il n'y a point de plaisir, les soins de sa parure et les veilles en rebutent; et quand on y a du plaisir, il est certain qu'on court grand hasard d'y offenser Dieu. Ce ne sont d'ordinaire que des jeunes gens qui composent ces assemblées, lesquels ont assez de peine à résister aux tentations dans la solitude, à plus forte raison dans ces lieux-là où les parures, la musique et l'agitation de la danse échaufferaient des anachorètes.

«Ainsi je tiens qu'il ne faut point aller au bal quand on est chrétien et je crois que les directeurs feraient leur devoir s'ils exigeaient de ceux dont ils gouvernent les consciences qu'ils n'y aillent jamais.»

Alphonse V, roi d'Aragon, disait qu'un fou ne différerait d'un homme qui danse que parce que celui-ci reste moins longtemps dans sa folie.

Feuillet dit: «La valse, importée d'Allemagne, fut introduite en France par les impurs du Directoire; celui qui l'inventa n'était pas marié.»

Beecher Stowne: «En mettant à part l'inconvenance inhérente à la nature même de la valse, je n'ai pas surpris un mot qu'on put strictement appeler immoral.»

mais, c'est le vice avec les allures de la politesse.»

St-Laurent dit: «Ce bal... de la Hongrie, est une véritable excitation à la débauche.»

Nous avons nous-mêmes vu un homme de la haute société de Montréal, qui avait dansé la valse, nous dire: «Il faudrait être de marbre, ou endurci dans le mal pour rester froid dans le tournoiement de cette danse impudique au suprême degré.»

«Le cotillon, tel qu'on le danse dans le meilleur monde, est de la plus profonde immoralité» (Chronique du Paris Magazine).

A Genève, plusieurs hôteliers suisses ont fait placer dans leurs établissements des avis défendant les danses américaines, par suite des plaintes formulées par des clients qui n'étaient pas anglo-saxons.

Des scènes déplaisantes se sont produites dans les salons de bal de plusieurs hôtels.

Un officier autrichien voyant sa fille danser avec un Américain, la sépara de son danseur, présenta sa carte à ce dernier et lui envoya ses témoins.

Un duel eut lieu le lendemain matin.

La plus haute autorité civile des Etats-Unis, le Président Wilson, a supprimé le bal d'inauguration, malgré les réclamations des dames et demoiselles (?) de la diplomatie qui avaient dépensé des sommes considérables pour se faire débâiller artistiquement à Paris.

## LE PACIFIQUE CANADIEN

### FÊTES DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN

#### BILLET SIMPLE

Départ les 21 et 23 décembre. Limite de retour, 26 décembre.

Départ, 31 décembre et 1er Janvier 1914. Limite de retour, 2 Janvier.

#### BILLET ET UN TIERS

Départ 22, 24 et 25 décembre. Limite de retour, 27.

Départ 29, 30, 31 décembre et 1er Janvier 1914. Limite de retour, le 3 Janvier.

#### TAUX SPECIAUX

Pour le Nouveau-Brunswick et les Provinces Maritimes.

#### BUREAUX DES BILLETS

141 et 143, rue Saint-Jacques, Montréal

Téléphone Bell, Main 8125

Ou aux gares Viger et Windsor.

# BROMA

est le tonique

Reconstituant par Excellence du Sang et des Nerfs

Il signifie: Force, Vigueur, Santé pour les personnes affaiblies et souffrant de dépression nerveuse qui en font un usage persévérant. Il guérit la dyspepsie et tous les troubles d'estomac. Pris avant le repas, il excite l'appétit. Pris après le repas, il facilite la digestion.

EN VENTE PARTOUT

Dr ED MORIN & CIE, Limitée, QUEBEC, Can.

ATELIER FONDÉ EN 1852

Diplôme à l'Exposition Provinciale 1894

Médaille d'Or à l'Exposition Provinciale 1901

Références des mieux autorisées.

Toujours de nouveaux dessins en cours d'exécution.

## JOS. VILLENEUVE

Entrepreneur et Manufacturier d'Autels, Bancs, Chaires, Confessionaux, et tous objets servant aux besoins du culte. Sculpture d'ornementations, d'églises, en bois et en plâtre.

### Saint-Romuald, P. Q.

Spécialités: Exécution d'architecture, de sculpture et de dorure.

Tout bon juge des qualités du THE admettra que dans les

# Thés du Japon

seuls, vous obtenez la pureté et la richesse d'arôme

# À PROPOS DE FRÉQUENTATION SCOLAIRE

Fausse interprétation de M. Godefroy Langlois

Québec, 12 décembre 1913.

Monsieur le Directeur,

Je lis dans *L'Avenir du Nord*, du 28 novembre dernier la note suivante:

"Mercredi, (19 novembre, Assemblée législative) après-midi, M. Godefroy Langlois a provoqué un débat sur l'instruction publique.

"Le député de Saint-Louis, en s'appuyant sur les statistiques de M. l'abbé Dubois, visiteur des écoles de Montréal, et de M. C.-J. Magnan, inspecteur général de l'enseignement, prétend que les élèves des écoles primaires, quittent l'école vers l'âge de 10 ou 11 ans.

"Et il demande si les pouvoirs publics ont fait quelque chose pour enrayer le mal. "Il est indéniable, dit M. Langlois, que des progrès ont été réalisés depuis cinq ans: le salaire des institutrices a été augmenté, la fréquentation scolaire est meilleure, autrefois les octrois scolaires étaient de \$400,000, ils sont aujourd'hui de \$1,500,000; plusieurs écoles ont été fondées. Tout cela indique des efforts louables dans la bonne direction, et je suis prêt à en rendre le témoignage à qui il est dû. Mais je ne suis que le porte-parole de M. Magnan quand il dit que dans quatre ans, 62,000 enfants ont quitté l'école avant d'avoir reçu l'instruction nécessaire pour lutter avantageusement dans la vie. Malgré tout ce qui a été fait, il n'en est pas moins vrai que notre devoir est de nous mettre en face de ce problème de la fréquentation de l'école."

"M. Langlois préconise comme remède: un ministère de l'instruction publique, l'instruction obligatoire et l'uniformité des livres."

Cette affirmation de M. Langlois, "mais je ne suis que le porte-parole de M. Magnan quand il dit que dans quatre ans, 62,000 enfants ont quitté l'école," etc., etc., est absolument gratuite. Le député de Saint-Louis n'a fait dire une chose que je n'ai jamais dite, et la thèse fautive qu'il a développée devant la Chambre ne découle en aucune façon des statistiques que j'ai données lors de la convention des Trois-Rivières, en août 1913. Voici ce que j'ai dit aux Trois-Rivières:

"Des statistiques qui précèdent, (1) permettez-moi d'en mettre une en relief, celle de la scolarité, la plus importante, puisqu'elle est l'indice certain de l'efficacité de l'école. Vous avez sans doute remarqué, Messieurs, que sur un total de 18,651 élèves, 17,652 étaient dans les cours élémentaire, et que 1,698 seulement de ces derniers avaient atteint la 4e année. Et vous avez remarqué aussi que sur 19,000 élèves près, un millier à peine suivaient les cours intermédiaire et supérieur.

"Voilà donc le point faible: la vie scolaire dure trop peu chez les neuf-dixièmes de nos enfants, qui quittent l'école juste au moment où ils en profiteraient le mieux. Dans son rapport pour 1910-11, M. l'inspecteur Beaumier notait que 430 élèves de 14 à 16 ans, étaient inscrits dans les écoles des comtés de Maskinongé et de St-Maurice, sur un total de 10,524. "Ce tableau, disait M. Beaumier, fait voir que seulement 4,7% des élèves inscrits fréquentent l'école après l'âge de 13 ans."

"Je le sais, et je me hâte de le dire, il faut ici tenir compte d'une élite, celle qui bénéficie des magnifiques institutions d'enseignement secondaire et primaire supérieur que possèdent Trois-Rivières et quelques paroisses du diocèse. Mais cette élite ne comprend guère plus de 2,000 élèves, ce qui porterait à 20% au plus le nombre des élèves fréquentant une école après l'âge de 13 ans.

"La fréquentation scolaire dans les écoles sous contrôle, considérée au seul

point de vue de la présence moyenne en classe, est très satisfaisante, elle varie de 76% à 82%: c'est une moyenne supérieure à celle de quelques pays où l'instruction est obligatoire. Mais la durée de la fréquentation scolaire, ou scolarité, est trop courte. Peu d'élèves des écoles rurales, les garçons surtout, se rendent à la quatrième année, et le nombre de ceux qui atteignent les cours intermédiaire et supérieur est infime.

"Voilà donc le point faible: les élèves de nos écoles primaires, règle générale, quittent trop tôt la classe, insuffisamment préparés pour le rôle social qu'ils auront à remplir plus tard."

On le voit, j'ai démontré aux commissaires d'écoles du diocèse des Trois-Rivières que trop peu d'élèves, à la campagne, atteignent la 4e année (dernière du cours élémentaire), mais je n'ai pas dit, comme le prétend M. Langlois, que ces élèves quittaient la classe après quatre années de séjour à l'école, je n'ai parlé que des élèves abandonnant la classe "après l'âge de 13 ans, et avant d'avoir atteint la 4e année." Inconsciemment ou non, le député de Saint-Louis a confondu les années du cours avec les années de fréquentation scolaire.

Pour prouver que M. Langlois n'a pu déduire ses conclusions de ma conférence des Trois-Rivières, je reproduis de son journal du 22 novembre ce passage de son discours:

"Ouvrons maintenant les rapports officiels du surintendant de l'Instruction publique et suivons pendant les quatre années du cours élémentaire les garçons et fillettes entrés à l'école en 1907-08.

|                    |        |
|--------------------|--------|
| 1907-08 1ère année | 77,282 |
| 1908-09 2e année   | 53,033 |
| 1909-10 3e année   | 36,514 |
| 1910-11 4e année   | 15,151 |

"Ce tableau indique que les 77,282 enfants qui étaient dans la première année du cours primaire en 1907-08 n'étaient plus en 1910-11 que 15,151 dans la quatrième année du même cours.

"Ces chiffres établissent que 62,000 enfants sont sortis de l'école élémentaire avant la quatrième année du cours."

Et il concluait: "Si l'on veut bien admettre que la très grande majorité des enfants entrent à l'école à l'âge de 6 à 7 ans, il faut donc conclure que les quatre-cinquièmes quittent la classe à l'âge de dix et onze ans."

Voilà une conclusion qui ne découle nullement des statistiques du Surintendant de l'Instruction publique, ni des miennes. L'honorable M. de LaBruère et moi avons prouvé par nos statistiques que trop d'élèves n'arrivent jamais à la 4e année, mais nous n'avons jamais dit que ces élèves désertaient l'école vers l'âge de 10 et 11 ans!

Devant les congrès de commissaires d'écoles, j'ai déploré la désertion de l'école d'un trop grand nombre d'élèves (vers l'âge de 14 ans) qui n'avaient pas terminé au moins les cours élémentaire, et c'est tout. Je n'ai jamais dit que 62,000 sur 77,000 avaient déserté la classe après quatre années de scolarité. Ceci, c'est une trouvaille de M. Langlois, qui a confondu, je le répète, les années du cours avec les années de fréquentation; il a oublié que la moitié des élèves passent deux ans, parfois trois, dans la même année du cours; un élève est en deuxième année, mais il va à l'école depuis trois ans; un autre est en 3e, mais il fréquente la classe depuis quatre ans. La chose n'est pas particulière à notre province, il en est de même dans les autres pays, en plus ou en moins.

Pour prouver au député de Saint-Louis que jamais 62,000 sur 77,000 ont quitté en bloc les écoles après quatre ans de scolarité, vers l'âge de 10 ou 11 ans, je n'ai qu'à lui citer les statistiques des années 1907-08, 1908-09, 1909-10, et 1910-11, (1) relativement au nombre des enfants de 7 à 14 ans fréquentant les écoles:

|  |  |
|--|--|
| Elèves de 7 à 14 ans, d'après recensement: | Elèves de 7 à 14 ans, inscrits aux écoles: |
| 1907-08 . 137,489                          | 129,685 (page xxv)                         |
| 1908-09 . 142,053                          | 135,007 (p. xxxiii)                        |
| 1909-10 . 145,410                          | 135,525 (p. xxii)                          |
| 1910-11 . 146,418                          | 138,842 (p. xxiii)                         |

(1) Période prise comme point de comparaison par M. Langlois dans son discours devant la Chambre.

Ainsi l'écart le plus sensible entre le nombre d'enfants de 7 à 14 et le nombre des inscrits à l'école n'atteint pas 10,000, alors que le député de Saint-Louis porte cet écart jusqu'à 62,000!

Les élèves de 7 à 14 ans fréquentent les écoles: cette catégorie d'élèves a donné 94% comme présence moyenne en 1907-08 et en 1910-11; même pourcentage, une fraction près, pour 1908-09 et 1909-10.

Là n'est pas le point faible; le point faible, c'est le petit nombre d'élèves qui quittent définitivement l'école vers l'âge de 13 ou 14 ans avant d'avoir atteint au moins la 4e année, couronnement du cours élémentaire.

Mais le remède à ce mal ne se trouve pas dans l'instruction obligatoire. Je l'ai indiqué aux Trois-Rivières, et M. Langlois s'est bien gardé de citer cette partie de mes remarques:

"Le remède au mal signalé (1), l'efficacité de l'école, se trouve surtout dans un choix plus judicieux du personnel enseignant, dans le maintien en fonction de ce personnel, au même poste, aussi longtemps que possible; dans le désencombrement des classes, et enfin, de la part des commissaires, dans une surveillance plus suivie et plus méthodique de la mise en opération du programme d'étude."

Après avoir cité un passage de mon discours des Trois-Rivières, M. Langlois en a tiré des conclusions fausses, et il a oublié de signaler le remède que je propose, remède qui ne comporte nullement l'instruction obligatoire.

C.-J. MAGNAN.

(1) Extrait du discours des Trois-Rivières. Voir *L'Enseignement Primaire* d'octobre 1913.

## Le traitement des institutrices dans Québec

D'après le dernier rapport du surintendant de l'Instruction publique, les primes spéciales octroyées aux municipalités scolaires qui paient à leurs institutrices des traitements de plus de \$100, de \$125 et de \$150, ont eu un excellent résultat. L'an dernier, 3,138 institutrices ont reçu une augmentation de salaire et, quoique la moyenne n'en soit que \$25 environ par personne, c'est l'indice de la part des membres des commissions scolaires d'une plus juste appréciation du travail des maîtresses qu'ils emploient.

Le relevé des traitements constate que 181 institutrices reçoivent de \$280 à \$300, 547 de \$200 à \$250, 2,355 de \$150 à \$200 et 1,887 de \$125 à \$150. Quelques institutrices, au-delà de cent, reçoivent de \$400 à \$600, \$700 et 950. Dans le plus grand nombre des paroisses, outre le traitement, on supporte aussi les frais du logement et du chauffage de la maison d'école.

Le minimum des salaires payés aux institutrices tend à s'élever. Il est de \$150, dans la région de la Beauce; il varie de \$250 à \$200 dans certaines paroisses du district d'inspection de M. J. O. Goulet; dans d'autres, il excède \$250 et à Champlain (village), il est de \$350.

La moyenne des traitements pour 1911-12, est comme suit:

Dans les écoles élémentaires catholiques, \$141.

Dans les écoles modèles et académies catholiques, \$195.

Moyenne générale pour les institutrices catholiques, \$147.

Dans les écoles élémentaires protestantes, \$360

Dans les écoles modèles et académies protestantes, \$636.

Moyenne générale pour les institutrices catholiques et protestantes, \$196.

Le cardinal Sebastien Martinelli, qui fut légat du pape aux Etats Unis de 1896 à 1902, est gravement malade.

## LE CENTENAIRE

de Louis Veillot

### A QUEBEC

Jendredi, on a célébré à Québec, le centenaire de Louis Veillot. Il y eut messe solennelle dans la chapelle du Séminaire où se pressait un clergé nombreux et une foule considérable de fidèles.

S. G. Mgr Roy, auxiliaire de Mgr l'Archevêque de Québec, dans un bref discours, fit ressortir les qualités maîtresses de l'illustre journaliste. Voici la péroraison de ce panégyrique:

"Il fut le chevalier servant du Christ Jésus, son maître et son Seigneur. C'est pour ce maître adoré et aimé qu'il s'est fait soldat de la plume et serf du journalisme. C'est à le chanter, à le défendre, à le venger qu'il consacre les meilleures ressources de son esprit et de son cœur; c'est pour affermir et étendre son règne qu'il s'abandonne aux éons de cette ardente et amoureuse combativité, qui, au dire de Jules Lemaitre, fut un trait caractéristique de son talent.

"Il garde le domaine de son maître et fait une guerre sans merci aux maraudeurs qui menacent de le piller, aux prudents qui voudraient en abaisser ou en retrécir les frontières, aux poltrons qui ont peur de le défendre et aux traîtres qui le livrent à l'ennemi.

"Des abaïssesments, a-t-il écrit j'en veux pour moi, Dieu merci, mais je n'en veux pas pour Jésus-Christ et l'Eglise."

"Ses adversaires, souvent à bout d'arguments contre son impitoyable logique, se plaisaient à l'appeler sarcastain. Et Veillot de répondre qu'il acceptait ce titre, mais à condition qu'on voulait reconnaître qu'il était un bon sarcastain, non pas de ceux qui laissent envahir et profaner le sanctuaire mais de ceux qui le défendent une épée ou un gourdin à la main, et qui se feraient hacher sur le seuil plutôt que de trahir la consigne.

"Rarement écrivain eut à un tel degré comme l'instinct du vrai et l'horreur du faux. Avec un flair, dont la sensibilité ne fut jamais prise en défaut, il découvre l'erreur sous tous les masques qu'elle prend, il la force à sortir de tous les insidieux sophismes où elle dresse ses embûches; il la traque dans tous les sentiers et les détours où elle essaie de se dérober.

"Rien ne l'irrite comme les capitulations imprudentes, où, sous le couvert de desseins pacifiques, on veut que la vérité détende un peu ses lignes trop rigides et laisse infléchir ses frontières sous la poussée de l'erreur.

"Le temps où il vivait fut fertile en opportunistes et en compromissions. Il fut souvent témoin de ces rapprochements monstrueux où l'erreur donne à la vérité des baisers qui sont des morsures, et contracte avec elle des alliances qui sont des trahisons.

"Dans ses ardues chevauchées contre tous les prôneurs de mensonges, il obéit à cette conviction profonde que le monde ne trouve la liberté et le salut que dans la vérité. Ecoutez plutôt cette phrase lapidaire, où il a donné son sentiment à-dessus: "Le monde est la mer, la vérité est le navire; il faut vivre dans le navire ou périr sous les flots."

"Ce qu'il y a peut-être de plus beau et de plus touchant dans l'œuvre de Veillot, c'est l'amour de l'Eglise dont elle est tout imprégnée.

"Ce que Veillot voit dans l'Eglise, c'est d'abord une autorité, la plus haute qui soit, ici-bas, celle qui relie le plus directement l'homme à Dieu.

"Aussi, toute révolte contre l'autorité de l'Eglise lui paraît un crime contre Dieu et les hommes. Il juge — et avec combien de raison — que les empiétements du pouvoir civil sur le pouvoir

religieux sont des attentats contre l'ordre politique et social voulu de Dieu, et que la théorie de la suprématie de l'Etat est l'une des erreurs les plus funestes. Parmi les bouleversements politiques dont il fut le témoin, il n'eut pas de peine à trouver sa voie et à savoir quel régime il fallait préférer. "L'Eglise est mon parti!" aimait-il à répéter. Il soutint donc ou combattit les gouvernements selon qu'ils furent favorables ou hostiles aux droits et à l'autorité de l'Eglise.

"Cette politique reçoit aujourd'hui, en haut lieu, une consécration qui honore Louis Veillot et le dédommage de bien des injures.

"Ce pouvoir doctrinal de l'Eglise, Louis Veillot l'accepte d'abord pour lui-même, avec la soumission la plus entière.

"Je crois". Ce mot si court et si grand, personne ne l'a jamais dit d'un esprit plus humble, d'un cœur plus confiant, d'une volonté plus irrévocable, que ce converti, pour qui la foi fut une conquête. Le magistère enseignant de l'Eglise s'impose à lui avec une évidence et une force qui ne laissent place à aucune hésitation, qui ne donnent prise à aucun doute, qui ne souffrent aucune discussion.

"Nous ne le suivrons pas sur ce champ de bataille, où il eut à faire face aux ennemis du dehors et aux adversaires du dedans. Il y a donné l'un des spectacles les plus réconfortants qui aient consolé l'Eglise dans ses malheurs, et l'un des

plus virils exemples que l'on puisse proposer à des chrétiens.

"Pour ce spectacle il convient de bénir la mémoire de Louis Veillot. De ces exemples, il faut tirer un enseignement pratique.

"Notre temps a besoin qu'on lui rappelle ces glorieux souvenirs. Il était opportun de remettre sous les yeux des chrétiens d'aujourd'hui la figure et les gestes de ce vrai fils de l'Eglise militante.

"Je ne vous ferai pas l'injure d'insister pour vous dire en quoi et comment vous pouvez et devez imiter Louis Veillot. L'ébauche très imparfaite que je viens d'esquisser me paraît suffisante pour indiquer à des catholiques avertis, comme vous l'êtes, les résolutions à prendre et les actes à faire.

"Avec le pape Pie X, je vous présente ce modèle, en souhaitant qu'il trouve ici de généreux imitateurs.

"A le suivre, dans la mesure de vos forces et selon votre condition, vous donnerez à votre maître Jésus-Christ le témoignage qu'il attend de vous; et quand viendra l'heure de déposer les armes, vous aurez la consolation de pouvoir dire: "J'ai combattu le bon combat... j'espère maintenant obtenir du juste Juge l'éternelle couronne de justice."

Au moment où nous mettons sous presse, cette célébration se continue à Laval. Nous y reviendrons la semaine prochaine.

## Dernières nouvelles

Le Rév. Père A. P. Cormier, curé de Dorchester, N. B., a été appelé par Mgr Casey à Vancouver où il sera le curé de la cathédrale.

La Compagnie Canadienne d'autobus ne fera circuler ses voitures qu'à l'an prochain à Montréal.

Les rebelles continuent à ravager le Mexique. Mais Huerta leur tient tête.

La troisième session du douzième parlement du Canada s'ouvrira le 15 Janvier prochain.

Il y a tous les jours réunion du cabinet en vue de mettre la dernière main au programme de la session et de préparer l'ouverture de la Chambre.

On dit que le Dr Merill Desaulniers, député de Chambly, sera le ministre de la voirie.

Il est maintenant question de l'échevin Robinson, comme candidat à la mairie de Montréal.

La Banque d'Hochelega a fait une excellente année financière.

L'émission de \$1,000,000 du capital action de la Banque à \$150.00 a été entièrement souscrite et payée. Vingt-six succursales régulières et dix sous-agences ont été ouvertes au cours de l'année, dont 8 à Montréal, 21 dans la province de Québec, 4 dans la province d'Ontario, 2 dans l'Alberta et 1 dans la Saskatchewan.

A la dernière assemblée annuelle les anciens directeurs de la banque ont tous été réélus, ainsi que M. J. A. Vaillancourt, président.

Le Rév. Père John J. Ryan, ancien professeur du collège Loyola, de Montréal, est mort à Baltimore, Md.

Il a été question de transporter le siège social de la Saint-Jean-Baptiste de Montréal à l'angle des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine, où un édifice considérable devait être construit sur l'emplacement appartenant aux Prêtres de Saint-Sulpice. Mais ce projet ne pourra se réaliser parce que la Société n'a pas le droit d'aliéner le Monument National.

M. l'abbé E. L. Limoges, curé de Montcerf, a été nommé curé de Mont-Laurier.

L'élection dans la circonscription de MacDonald a donné au candidat conservateur une majorité de 882. A la

première élection, qui a été invalidée, la majorité conservatrice était de 784.

Dans South-Lanark, le Dr Hanna, conservateur, a aussi été élu par 133 voix de majorité. Il avait deux concurrents: un conservateur indépendant et un libéral.

## La misère et la révolte aux portes de l'Angleterre

La situation est aujourd'hui un grave sujet d'alarme en Angleterre. Il y a beaucoup d'ouvrage les salaires sont raisonnables, mais l'esprit de révolte anime la classe ouvrière. L'agitation des employés des Postes s'aggrave tous les jours. L'attitude ferme du maître-général des Postes, l'hon. Herbert Samuel, rencontre l'approbation du public, dont les ouvriers ont perçu les sympathies par leur menace de décliner la grève à l'époque de Noël. Les chefs ouvriers déclarent maintenant qu'il n'y aura pas de grève à Noël, mais que la grève plus tard semble inévitable et ils s'y préparent.

La grève de Dublin, qui se termine par une victoire des patrons, laisse derrière elle une amertume intense. Cette grève a ébranlé l'autorité des chefs ouvriers responsables, parce que le Congrès des unions ouvrières a refusé de décréter une grève de sympathie ou de forcer une entente.

Le larkinisme, quoique entravé dans les cercles ouvriers officiels, est loin d'être mort. La grève des ouvriers municipaux de Leeds se propage rapidement aujourd'hui, et à moins qu'elle ne cesse bientôt, tous les services municipaux vont se trouver paralysés. Le service électrique et de force motrice est interrompu, les rues ne sont pas balayées, les lampes des rues sont éteintes, les déchets ne sont pas ramassés et les tramways ont cessé samedi de circuler. Les autorités civiles déclarent qu'elles lutteront jusqu'au bout. La rumeur annonce des grèves semblables prochaines à Liverpool et à Manchester.

A l'imprimerie de la Croix, vous trouverez le bon travail à bon marché.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* d'octobre 1913, page 72.